REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM
_____
COMMUNE DE NGAOUNDAL

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

ADAMAWA REGION

DJEREM DIVISION
_____
NGAOUNDAL COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

MECANISME DE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL

Appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP)
en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

REALISE PAR : SERVICE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL (SADER)

Février 2019

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS *5*

LISTE DES TABLEAUX *5*

LISTE DES FIGURES *6*

LISTE DES CARTES *7*

LISTE DES PHOTOS *7*

PREFACE ..... ***Erreur ! Signet non défini.***

RESUME EXECUTIF *9*

INTRODUCTION GENERALE *11*

CHAPITRE I : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN *13*

I.1 Cadre législatif et réglementaire de la décentralisation *13*

I.2 Promotion du développement local *15*

I.3 BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL 17

I.3.1 Sur le plan administratif 17

I.3.2 Sur le plan biophysique 20

I.3.2.1 Relief 20

I.3.2.2 Climat 21

I.3.2.3 Sols 21

I.3.2.4 Végétation 21

I.3.2.5 Faune 22

I.3.2.6 Hydrographie 22

I.3.3 Sur le plan humain 23

CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL *26*

II.1 : Contexte de l'étude 26

II.2 Objectif et Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) 26

II.2.1 Objectif du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) 26

II.2.2. Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) 26

II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données 26

II.3.1 Tirage de l'échantillon 27

i. Champ de l'enquête et population cible ; 27

ii. Méthode de sondage 27

iii. Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon 27

iv. Base de sondage et sélection des grappes 28

II.3.2 Collecte de données 29
(i) Formation des agents de collecte 29
(ii) Outils de collecte de données 30
(iii) Collecte des données 30
(iv) Exploitation des données 31
II.4 METHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION 32

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES 33

III.1 Présentation des ménages enquêtés 33
III.1.1. Caractéristique des répondants 33
III.1.2. Caractéristique des populations 33

III.2 Secteur de l'hydraulique 34
III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique 34
III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique 35
III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique 36
III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations 38
III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique 39
III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées 40

III.3 SECTEUR DE LA SANTE 42
III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé 42
III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires 44
III.3.3 Appréciation des services de santé 45
III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations 45
III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé 45
III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées 46

III.4 SECTEUR DE L'EDUCATION 48
III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle 48
III.4.2. Coût et qualité des services de l'éducation par cycle 51
III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle 52
III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle 53
III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation 54
III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées 55

III.5 SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE 58
III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale 58
III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale 59
III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale 60
III.5.4 Raison de non satisfaction des populations par rapport au service rendu par la Commune 60
III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale 61
III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées 61

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 63

CHAPITRE IV: PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL 67
IV.1 SECTEUR HYDRAULIQUE 67
Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service d'hydraulique 67
Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'hydraulique dans la Commune de Ngaoundal 68
IV.2. SECTEUR SANTE 69
Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service de santé publique dans la Commune de Ngaoundal 69
Plan d'action pour améliorer l'offre de service de santé publique dans la Commune de Ngaoundal 70
IV.3. SECTEUR EDUCATION 72
Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service d'éducation 72

Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'éducation dans la Commune de Ngaoundal 74
IV.4. Services rendus par l'institution communale.....77
Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service rendus par l'institution communale 77
Plan d'action pour améliorer l'offre de services rendus par l'institution communal de Ngaoundal.....78

PROGRAMME DE DISSEMINATION DES RESULTATS .....***Erreur ! Signet non défini.***

ANNEXES *80*

Annexe 1 : Liste des tableaux *80*

Annexe 2 : Liste des intervenants..... *91*

Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête..... *93*

Annexe 4 : Arrêté municipal mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune..... *104*

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP : Adduction d'Eau Potable
AG : Assemblée Générale
APEE : Association des Parents d'Elèves et d'Enseignants
APE : Association des Parents d'Elèves
CCAP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CDMT : Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CGPE : Comité de Gestion des Points d'Eau
CMA : Centre Médical d'Arrondissement
CSI : Centre de Santé Intégré
CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées
DCTD : Direction des Collectivités Territoriales Décentralisées
EC-ECAM 4 : Enquête Complémentaire de l'Enquête Complémentaire Auprès des Ménages 4
FPMH : Forage avec Pompe à Motricité Humaine
INS : Institut National de la Statistique
MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB : Ministère de l'Education de Base
MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MMINFI : Ministère des Finances
MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune
MINEFOP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINSANTE : Ministère de la Santé Publique
MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
NSP : Ne SaiT Pas
OSC : Organisme de la Société Civile
PCD : Plan Communal de Développement
PCO : Puits à Ciel Ouvert
PM : Premier Ministre
PNDP : Programme National de Développement Participatif
PP : Puits avec Pompe
PPR : Puits Protégé
SADER : Service d'Appui au Développement Rural
SAR/SM : Section Artisanat Rural/Section Ménagère
SNEC : Société Nationale des Eaux du Cameroun
S/R : Source/Rivière
TVA : Taxes à Valeur Ajoutée
UPE : Unités Primaires d'Echantillonnage
ZD : Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 0 1: Répartition de la population par groupe spécifique et selon le lieu de résidence 24
Tableau 0 2: Différentes couches vulnérables de la commune 25

Tableau 1.1 : Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe 33
Tableau 1.2 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âges et sexe 34
Tableau 2.1 : Système d'approvisionnement en eau 34
Tableau 2.2 : Principale source d'approvisionnement en eau 35
Tableau 2.3 : Répartition (%), des ménages par appréciation de la principale source d'approvisionnement en eau suivant : 35
Tableau 2.4 : Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique 36
Tableau 2.5 : Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau 36
Tableau 2.4 : Proportion (%) des ménages déclarant une panne repartie par période observée pour la remise en fonction de la source 37
Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau 38
Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau 38
Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable 39
Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau 39
Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau 39
Tableau 3.1 : Formation sanitaire la plus proche du ménage 42
Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé 43
Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche 43
Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées 44
Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire 44
Tableau 3.6. : Appréciation de l'accueil dans les formations sanitaires fréquente 44
Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction 45
Tableau 3.8 : Attentes en service de santé 46
Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle 48
Tableau 4.2. : Caractéristiques fonctionnels de l'établissement par cycle 50
Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants 50
Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé 51
Tableau 4.5 : Etat des salles de classe 52
Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation 53
Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation 54
Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune 59
Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune 59
Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages 60
Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune 61
Tableau 5.5 : Attentes des membres de ménages vis à vis de la commune 61

LISTE DES FIGURES

Graphique 1: Taux de réponse 31
Graphique 2: Proportion des ménages par temps mis à pied pour aller à l'eau de la principale source 37
Graphique 3: proportion des ménages par temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche 43
Graphique 4: Proportion des ménages par raisons de non satisfaction des services de santé 45
Graphique 5: Proportion des ménages par distance parcourue par les enfants du ménages pour aller à l'établissement 49
Graphique 6: Proportion des ménages appréciant la fréquence des enseignants en classe 51
Graphique 7: Pourcentage de satisfaction des ménages par cycle d'enseignement 53

LISTE DES CARTES

Carte 1: Carte des villages de la Commune * 19

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: 1Hôtel de ville de Ngaoundal ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Photo 2: Quelques temps forts de la formation des agents enquêteurs en images 29

PREFACE

Depuis des décennies, le gouvernement camerounais a consenti d'énormes efforts à travers des investissements publics pour le bien-être de nos populations. Ces efforts se sont poursuivis, voir accentués avec le déclanchement du processus de décentralisation, suivi des transferts de compétences aux collectivités territoriales. Cependant, il apparaît que ces investissements sont faiblement perceptibles par les communautés bénéficiaires. Plus inquiétant, les actions visant à amener les populations à s'impliquer davantage et de participer ainsi aux réalisations de leur propre développement semblent restées vaines. Il s'en suit que les réalisations au profit de ceux-ci retiennent faiblement leur attention.

En réalité, ces populations qui montrent une indifférence aux différentes réalisations par les pouvoirs publics sont faiblement comprises. En fait, il y'a un faible dialogue entre ces pouvoirs publics et ces communautés, afin de mieux capter leurs réelles perceptions sur ces investissements.

Pour juguler ce déficit de communication, un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) a été réalisé dans le cadre en octobre 2017 dans notre Commune. Le Scorecard, il faut le rappeler, est une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal.

La réalisation de cette enquête dans le cadre de la troisième phase du PNDP sonne comme un véritable déclanchement de conversation entre les populations de notre Commune et les autorités locales. Elle a permis à ces populations d'exprimer leurs opinions jadis faiblement exprimées et aux pouvoirs publics de capter les perceptions de ces dernières sur les investissements sus-évoqués dans quatre secteurs ciblés que sont : l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux.

Le présent rapport du Scorecard se trouve un document miroir dont les résultats et les orientations permettront d'intensifier le dialogue entre les différentes parties prenantes. Dans cette perspective, il nous aidera à intensifier nos échanges autour des quatre secteurs cibles.

Dans le secteur de l'hydraulique, les insuffisances relevées dans l'offre de service en eau potable seront corrigées par la réalisation des points d'eau supplémentaires et l'amélioration de la qualité de l'eau publique offerte à nos populations.

Quant au secteur de la santé, l'amélioration de l'offre de service nécessite la création des formations sanitaires supplémentaires, l'équipement en matériels de celles existantes ainsi que leur approvisionnement en médicaments.

Par rapport au secteur de l'éducation, nous sommes interpelés à rapprocher les ménages des établissements, à construire des salles de classe pour les cycles primaire et secondaire et à doter les établissements existants en bâtiments et équipements connexes.

Pour ce qui est du service rendu par l'institution communale, le gros défi reste celui de la participation des populations dans nos prises des décisions et l'amélioration de la communication sur nos multiples actions.

Nous mettrons tout notre dévolu sur le plan d'action consigné dans ce rapport pour garder le dialogue ainsi déclenché afin qu'un réel changement s'opère dans le comportement de nos populations et qu'elles s'approprient des actions de développement de leurs localités. Nous vous recommandons non seulement une bonne lecture de ce rapport, mais également une très bonne exploitation pour que sa mise en œuvre connaisse une réelle réussite.

Je vous remercie

Le Maire de la Commune de Ngaoundal

8

RESUME EXECUTIF

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation.

Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fonde l'engagement citoyen.

Le Scorecard est une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Son objectif global est de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal de Ngaoundal.

La méthodologie utilisée pour réaliser le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Ngaoundal a obéi au respect des étapes suivantes : le tirage de l'échantillon, la collecte et l'exploitation des données. Après la définition de sa taille, un échantillon représentatif de la population de la commune a été réalisé par l'INS, sur la base des Zones de Dénombrement (ZD) échantillonnés lors de la réalisation de l'enquête complémentaire à la 4ème enquête camerounaise auprès des ménages (EC-ECAM 4). Afin d'assurer un plein succès à l'opération de collecte des données, une campagne de sensibilisation permanente a été effectuée auprès des populations à travers le lancement officiel de l'opération au niveau régional, la prise de contact au niveau communal, et la phase de collecte des données. Ces différentes échéances ont été réalisées avec l'implication des autorités administratives, traditionnelles, religieuses et les élus locaux. La collecte des données a été réalisée par l'OSC SADER qui a préalablement procédé à la formation de 15 agents enquêteurs du 30 septembre au 03 octobre 2017 dans la salle des actes de la Commune de Ngaoundal, à l'issue de laquelle 10 agents enquêteurs et un superviseur ont été définitivement recrutés après un test de sélection. L'enquête proprement dite a duré 07 jours précisément du 04 au 10 octobre 2017. L'outil de collecte était le questionnaire ménage. Le repérage des ménages cibles s'est fait sur la base des dossiers cartographiques. Pour ce qui est de la saisie des données, elle a été faite par le PNDP et l'INS après vérification de l'exhaustivité et du contenu des questionnaires par SADER. Les tableaux d'analyse ont été produits par le PNDP et l'INS et transmis à l'OSC SADER pour production du rapport d'analyse. L'exploitation de ces tableaux a produit les résultats ci-dessus :

Secteur hydraulique

Le principal point d'eau public qui existe dans les villages/quartiers de la Commune est le forage et par rapport au service global de l'eau dans la Commune de Ngaoundal, 43,7% des ménages enquêtés disent être

soit satisfaits, soit indifférents contre 56,3% des ménages enquêtés qui déclarent être insatisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur localité. L'augmentation des points d'eau est la principale attente exprimée par les ménages enquêtés.

Secteur santé

Des ménages enquêtés, 67,6% déclarent qu'il existe une formation sanitaire plus proche de leurs ménages contre 32,40% des ménages qui n'en disposent pas. Des ménages enquêtés qui disposent d'une formation sanitaire, 73,5% sont soit satisfaits, soit indifférents des services de la formation sanitair. En revanche, 1 ménage sur 4 déclare qu'un membre du ménage est non satisfait de la formation sanitaire la plus proche. La création des nouvelles formations sanitaires, l'amélioration des équipements dans la formation sanitaire la plus proche et l'approvisionnement en médicaments dans la formation sanitaire la plus proche sont les attentes exprimées par les ménages enquêtés.

Commenté [h1]: Revoir la mise en forme pour harmonizer avec les autres paragraphes

Secteur de l'éducation

Dans le secteur éducation, les informations ont été collectées sur les cycles maternel, primaire et secondaire. Au niveau du cycle maternel, 90% des ménages déclarent être satisfaits ou indifférents contre 10% de ménages enquêtés qui se disent non satisfaits. 86,8% des ménages enquêtés sont satisfaits ou indifférents des services de l'éducation au cycle primaire alors que 13,2% se disent en être insatisfaits. Quant au cycle secondaire, 91,3% de déclarations expriment une satisfaction ou une indifférence tandis que 8,7% des ménages enquêtés sont insatisfaits. Au niveau du cycle maternel, le rapprochement des écoles des ménages et l'augmentation des écoles, alors qu'au primaire, les ménages souhaitent l'augmentation des salles de classe et la distribution des manuels scolaires aux élèves. Au cycle secondaire, le rapprochement des établissements secondaires et l'augmentation des établissements secondaires sont les principales attentes exprimées par les ménages enquêtés. En fin au cycle de formation professionnelle, la principale attente est celle d'avoir un établissement de formation professionnelle plus proche.

Commenté [h2]: Revoir cette phrase ! le sens est difficile à saisir. Je pense qu'il y'avait une suite, au regard de la phrase suivante.

Services offerts dans l'institution communale

Des services rendus par la Commune de Ngaoundal, l'établissement d'actes de naissance est le plus courant. Par rapport aux services rendus dans l'institution communale, plus de trois ménages sur quatre en sont soit satisfaits, soit indifférents, contre 25,4% des ménages dont un membre déclare en être pas satisfait. Des ménages insatisfaits, 86,5% avancent comme raison d'insatisfaction, la non visibilité de l'action communale alors que 57,1% déplorent la faible implication des populations dans la gestion communale. Les attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de leur plus grande implication dans la prise des décisions communales, de l'amélioration de la communication sur les actions de la commune et d'une plus grande transparence dans la gestion.

Commenté [h3]: Il faut peut-être ajouter un espace pour bien marquer la separation avec le chapeau suivant, portant sur l'introduction générale

INTRODUCTION GENERALE

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation.

Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fonde l'engagement citoyen.

Au cours de la deuxième phase du Programme, un mécanisme de contrôle citoyen a été expérimenté dans 10 communes pilotes à travers le ScoreCard. Il s'est appuyé d'une part sur la réalisation d'une enquête de perception des populations sur l'offre des biens publics et des services communaux, et d'autre part sur la dissémination des résultats en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des biens et services communaux.

La mise à l'échelle de cette opération a été envisagée dans le cadre de la troisième phase du PNDP, dite phase de consolidation, qui se donne comme objectif de développement de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que l'arrimage des Plans Communaux de Développement au budget programme au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Son cadre des résultats en fait d'ailleurs une exigence en retenant parmi ses indicateurs, celui se rapportant au «Nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information».

Dès lors, le Programme s'est engagé à conduire un processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans 159 communes, cible de l'indicateur susmentionné. À travers ce processus, le Programme voudrait consolider la prise en compte des aspirations des populations non seulement dans ses réalisations, mais également dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal.

Dans la région de l'Adamaoua, l'Organisme de la Société Civile (OSC) Service d'Appui au Développement Rural (SADER) a été recruté sur la base des Termes de Référence approuvés par le PNDP et suivant les procédures de passation de marchés en vigueur (appel à manifestation d'intérêt, dépouillement, analyse des offres, soumission de la note méthodologique et de la proposition financière, etc.) pour réaliser le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dans 09 communes (Tibati, Ngaoundal, Dir, Meiganga, Djohong, Nyambaka, Ngaoundéré III, Mbé et Ngan-ha).

Ainsi, il était question de réaliser une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans cet espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Une présentation des changements

attendus dans ces secteurs sera faite dans chaque Commune.

Dans la commune de Ngaoundal, après les phases de collecte et de saisie des données qui se sont déroulées respectivement pendant les périodes du 04 au 10 octobre 2017 et du 04 au 18 décembre 2017, ont suivi les opérations de traitement et d'analyse des données par l'INS. Au mois de mars 2018, les tableaux présentant les résultats de l'enquête ont été transmis à l'OSC SADER. C'est dans ce contexte que le présent rapport de présentation des résultats du Scorecard de la Commune de Ngaoundal est rédigé et sera structuré ainsi qu'il suit :

- Cadre juridique en matière de décentralisation et de développement local au Cameroun ;
- Synthèse méthodologique de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique ;
- Principaux résultats et améliorations suggérées ;
- Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Ngaoundal ;
- Recommandations d'ordre général ;
- Conclusion.

CHAPITRE I : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

I.1 Cadre législatif et réglementaire de la décentralisation

L'histoire de la décentralisation au Cameroun est antérieure à l'indépendance du pays. On peut rappeler à cet effet que c'est en 1941 que furent créées les Communes de Yaoundé et de Douala. Depuis ces années, la pratique de la décentralisation n'a cessé d'évoluer au Cameroun à travers l'avènement de la mise en place d'autres communes. Toutefois, c'est surtout la loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 qui a donné une impulsion nouvelle et un rôle accru et déterminant à la décentralisation pour améliorer et dynamiser le développement politique, social et économique du Cameroun. Par la suite, d'autres textes et lois s'en sont suivis, notamment :

i) La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation

Cette loi stipule que la décentralisation consiste au transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), des compétences particulières et des moyens appropriés. Selon la même loi, la décentralisation constitue l'axe fondamental du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

En son chapitre II intitulé du développement sanitaire et social, les compétences suivantes sont transférées en matière de santé des populations :

- L'état civil ;
- La création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal conformément à la carte sanitaire ;
- L'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux ;
- Le contrôle sanitaire.

En son chapitre III intitulé du développement éducatif, sportif et culturel précisément en sa section I (de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle), les compétences suivantes sont transférées aux communes :

a) En matière d'éducation

- La création conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles ;
- La participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

b) En matière d'alphabétisation

- L'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme, en relation avec l'administration régionale ;
- La participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs.

c) En matière de formation technique et professionnel

- L'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- L'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- La participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

ii) La loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes Cette loi fixe les règles applicables aux communes en ce qui concerne:

La gestion et l'utilisation du domaine privé de l'état, du domaine public et du domaine national;

Les compétences transférées aux communes;

Les organes de la commune;

Le régime spécial applicable aux agglomérations urbaines;

La coopération et la solidarité intercommunale;

Les dispositions financières.

iii) Le décret n°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matières d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.

iv) Le décret N°2010/0246/PM précise les compétences transférées aux communes dans le domaine de la santé, il s'agit de la construction, de l'équipement et la gestion des Centres de Santé Intégrés (CSI). Les Maires assurant la présidence des comités de gestion des hôpitaux de district et des CMA.

v) Le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 portant création du Ministère de la décentralisation et du développement local précise que dans le domaine de la décentralisation, ce Ministère est chargé :

- De l'élaboration de la législation et de la réglementation relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales Décentralisées ;
- De l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- Du suivi et du contrôle des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- De l'application de la législation et de la réglementation sur l'état civil ;
- Sous l'autorité du Président de la République, de l'exercice de la tutelle de l'Etat sur les Collectivités Territoriales Décentralisées.

vi) L'arrêté N°130/CAB/PM du 06 octobre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un comité de concertation pour la mise en œuvre de la décentralisation. Cet arrêté stipule en son article 2 que ce comité a pour mission la coordination et l'harmonisation des actions, projets et programmes d'appui au processus de décentralisation. A ce titre :

- Il suit et évalue les actions, projets et programmes d'appui à la décentralisation ;
- Il veille à l'information et à l'implication des partenaires nationaux et internationaux au processus de décentralisation ;
- Il formule toute proposition en matière d'intervention des partenaires, puis il s'assure de la bonne articulation des actions conduites par les partenaires impliqués.

vii) L'arrêté N°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009rendant exécutoires les tableaux-types des emplois communaux. Cette arrêté nous informe que les emplois à pouvoir dans les services des

Communautés Urbaines, des Communes d'Arrondissement et des Communes sont organisés suivant les indications générales fixées par les tableaux –types. Par ailleurs, une délibération du Conseil de la Communauté Urbaine ou du Conseil Municipal précise l'organisation des structures prévues par les tableaux-types, leurs unités constitutives, ainsi que la dénomination et le nombre de postes de travail correspondants.

viii) La lettre circulaire N°…/LC/MINATD/DCTD du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration et de la Décentralisation portant élaboration et exécution des budgets communaux de l'exercice 2008.

Commenté [h4]: Que lest le numéro ? s'il n'y en a pas, autant mieux enlever.

Cette lettre circulaire dit que les budgets communaux de 2008 doivent se donner pour Objectifs, le redressement économique à la suite de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, l'amélioration des conditions de vie des populations, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

ix) La circulaire N°001/CAB/PM DU 11 Janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles. Cette circulaire vise à préparer le transfert effectif de certaines compétences aux collectivités territoriales décentralisées. Ainsi elle instruit chaque Chef de département ministériel, à prendre dorénavant en compte dans sa stratégie sectorielle, le volet décentralisation. Ce texte va permettre au Comité Interministériel de Suivi des Services Locaux de démarrer effectivement ses activités. Il traduit aussi, la volonté des pouvoirs publics d'accélérer l'approfondissement du processus de décentralisation en cours dans notre pays.

I.2 Promotion du développement local

Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. Les actions du développement local impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée.

i) Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes stipule en son article 2 (1) et article3 (1) respectivement que la commune est la collectivité territoriale de base et qu'elle a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. Elle peut en plus de ses moyens propres, solliciter le concours des populations conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ii) Loi n°2007/006 portant régime financier de l'Etat, qui instaure le budget programme entré en vigueur depuis l'exercice 2013. Cette loi définit la budget-programme comme un outil de gestion des finances publiques qui consiste à élaborer, présenter et exécuter la loi de finances sur la base des programmes d'actions. En effet, il viendra corriger les insuffisances du budget des moyens et pour orienter la gestion des politiques publiques vers les résultats et la performance ; il va permettre de passer d'une gestion ponctuelle à une gestion centrée sur le développement et il va rendre plus flexible la gestion des politiques publiques du fait notamment de la pluri annualité du budget.

vi) Décret n°095/013 du 07 février 1995 portant organisation des services de la santé de base en districts de

santé : institue au niveau des aires de santé et des districts de santé, des structures de dialogue et de participation communautaire. Ce décret précise que les comités de gestion des formations sanitaires sont chargées de :

- Participer à la détermination des besoins des CSI ;
- Elaborer le budget du CSI avec le Chef de la formation sanitaire ;
- Assurer et contrôler la gestion des ressources financières, matérielles, humaines et des médicaments du CSI ;
- Participer aux Assemblées Générales au niveau du district de santé ;
- Organiser les réunions de l'Assemblée Générale ;
- Rendre compte à l'AG.

vii) Le décret N°2001/041 du 19 février 2001 portant modalités de fonctionnement du conseil d'école et d'établissement dans les établissements scolaires publics. Il précise que le conseil a pour rôle de contrôler et d'évaluer le fonctionnement de l'établissement scolaire (adoption du budget, adoption du projet d'établissement, émettre son avis sur tous les problèmes de l'établissement, veiller au respect des effectifs, s'assurer de la bonne utilisation des infrastructures, des ressources, évaluer les performances de l'établissement…) et le président de l'APEE quant à lui parmi les projets et les besoins de l'établissement choisi un qu'il décide en toute indépendance de supporter.

viii) Les décrets de 2005/139 et 2005/138 portant respectivement organisation des Ministères des enseignements secondaires et de l'éducation de base.

Ces deux décrets définissent le rôle du Délégué départemental de chacun de ces deux Ministères comme étant chargé de s'occuper de l'application des programmes, de l'enracinement et du rayonnement de l'école dans son environnement, de l'élaboration des plans de formation continue, du suivi des actions de maintenances des bâtiments et des équipements des établissement scolaires, et de la gestion administrative, pédagogique et financières des personnels.

ix) L'arrêté n°2010/00000298/A/MINEE du 01 septembre 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux Communes.

Cet arrêté définit les acteurs locaux intervenant dans la gestion des questions hydrauliques dans notre pays sont indiqués à travers l'article 15 de ce texte. Il s'agit de la Commune, du Comité de Gestion des Points d'Eau(CGPE), des Chefs traditionnels, la société civile.

- **Communes** : assurent la maîtrise d'ouvrage et la gestion des points d'eau (puits et forages).
- **Comités de Gestion des Points d'Eau** : Il a la responsabilité d'organiser les activités de maintenance et de salubrité autour du point d'eau. A cet effet, il coordonne les activités liées à la mobilisation des usagers et des fonds.
- **Chefs traditionnels** : en leur qualité d'autorité morale, ils assistent le CGPE dans sa mission de sensibilisation mobilisation des usagers.
- **Société civile** : Sensibilise, accompagne et renforce les capacités des acteurs locaux. La société civile participe en effet à la création des richesses et des emplois et plus généralement à l'amélioration des

conditions de vie des citoyens. C'est à ce titre qu'elle contribue à la mise en œuvre et au suivi des projets d'adduction en eau potable ainsi qu'à la pérennisation des ouvrages réalisés.

x) La Circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Entreprises et Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018, précise les mesures de promotion de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé. Elle dit que les établissements privés d'enseignement, de formation et de santé, laïcs ou confessionnels, dûment agréés par l'autorité compétente, bénéficient des avantages fiscaux ci-après :

- dispense du paiement de la contribution des patentes ;
- dispense du paiement de la taxe sur la propriété foncière sur les immeubles affectés à leurs activités lorsque ceux-ci leur appartiennent en pleine propriété ;
- exonération de l'Impôt sur les Sociétés et de l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux, lorsqu'ils ne poursuivent pas un but lucratif ;
- dispense de l'obligation de collecte de la TVA sur tous les services offerts par ces établissements, qu'ils se rapportent directement à leur activité principale d'enseignement ou de fourniture des soins, ou qu'ils leur soient accessoires à l'instar de la restauration, de la distribution des fournitures, manuels scolaires et des tenues, du transport scolaire, de la vente des consommables médicaux et des produits pharmaceutiques ;
- obligation de retenue à la source et de reversement de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques qu'ils emploient d'après le barème des retenues salariales ;
- obligation de retenue à la source et de reversement de l'impôt sur les revenus fonciers lorsqu'ils sont locataires des immeubles affectés à leurs activités.

xi) La circulaire N°050/MINEPAT du 24 septembre 2009 portant élaboration du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) rappelle que l'élaboration efficace et efficiente du CDMT passe par une bonne organisation des différents acteurs. Cette élaboration sera basée sur une approche privilégiant la responsabilisation des structures chargées de la préparation et de l'exécution des différents programmes et activités contenus dans la stratégie ministérielle.

I.3 BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL

I.3.1 Sur le plan administratif

D'une superficie de 4500 km^2, la Commune de Ngaoundal est située dans l'Arrondissement de Ngaoundal, Département du Djerem, Région de l'Adamaoua. Elle s'étire entre le 13°1' et 13°35' de longitude Est d'une part, et entre le 6°18' et 7°19' de latitude Nord, d'autre part. La commune de Ngaoundal est limitée à l'Est par l'arrondissement de Dir dans le Département du Mbéré, au sud par l'arrondissement de Bétaré Oya dans la région de l'Est, à l'ouest par l'arrondissement de Tibati dans le Djérem, au Nord-est et au Nord, respectivement par les arrondissements de Nyamabaka et de Martap, dans le Département de la Vina

Commenté [h5]: Finalement était-ce bien la superficie officielle? Si oui, il faut légender la source.

Carte 1: Carte des villages de la Commune * de Ngaoundal

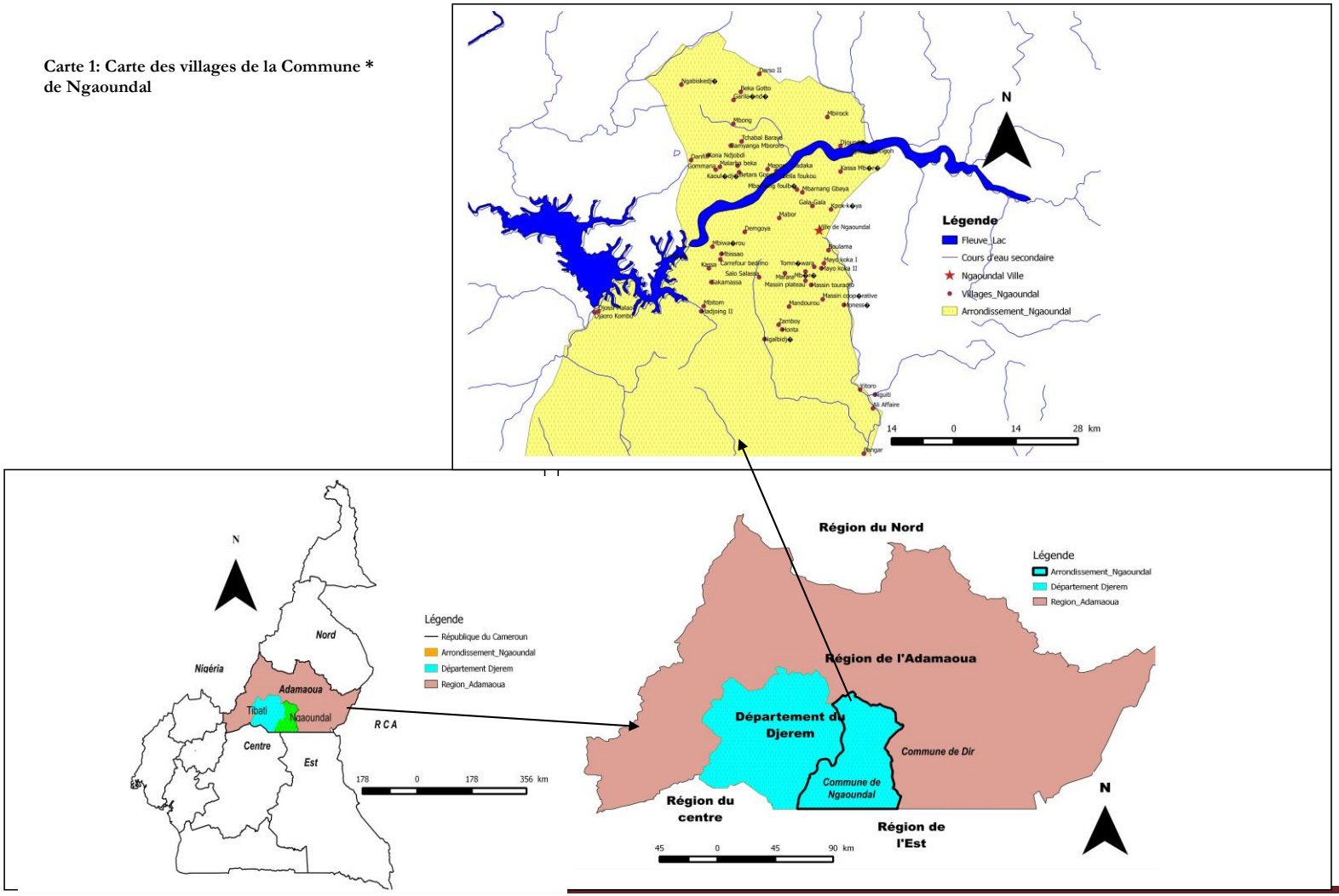

Le nom Ngaoundal vient de plusieurs chaines des petites montagnes dont les Monts Ngaou et Ndal, à partir desquels dérive le nom de la Commune. L'histoire de la Commune de Ngaoundal a été marquée par des vagues de migrations ethniques et de conquêtes territoriales. Les premiers villages furent Bella Foukou, Bétara Gongo et Bamyanga Mboum, villages situés au Nord-Ouest de la Commune. Les Foulbé, éleveurs en quête de pâturages venant du Nigéria, ont conquis le territoire vers 1918. Leur installation dans la région a contribué fortement à l'islamisation du Lamidat (Territoire du Lamido, chef de premier degré). Vers 1940, Béka Gotto a été désigné par le Lamido du Tibati comme chefferie de second degré ainsi que Mbarnang, afin de représenter l'ethnie Gbaya au sein de l'autorité traditionnelle. On parle alors de Lawan (chef de second degré) de Béka Gotto et de Lawan de Mbarnang (établi à Ngaoundal). Le développement de la Commune et l'installation de nouvelles communautés ont été facilités par l'arrivée de la route transafricaine et son bitumage (en 1978), ce qui a contribué à l'expansion des villages existants situés en bordure comme celui de Mambal-Danfili.

En 1982 et par **décret N°82/455 du 20 Septembre 1982**, Ngaoundal est devenu une des sous-préfectures du département du Djérem. Béka Gotto a alors perdu son statut de chef-lieu du territoire. La mise en place du chemin de fer reliant Ngaoundéré-Yaoundé en 1974 a été l'élément déclencheur de son expansion, toujours effective actuellement. Le développement de la Commune a été facilité par la modernisation d'infrastructures routières telles que les Nationales 6 et 15 A, axes très fréquentés depuis 1988, reliant l'Arrondissement à Ngaoundéré. La Commune de Ngaoundal est constituée de 57 villages.

I.3.2 Sur le plan biophysique

I.3.2.1 Relief

La Commune de Ngaoundal fait partie du plateau de l'Adamaoua qui est une bande de 800 à 2000 m d'altitude inclinée du Nigeria vers la République Centre Africaine. Elle comporte plusieurs chaînes de petites montagnes, dont les Monts Ngaou Ndal ayant donné leur nom à la ville de Ngaoundal. Plusieurs affluents du Djérem prennent leur source au pied des monts Ngaou Ndourou (1230m) et Ngaou Ndal (1410 m).

La ville de Ngaoundal à un relief accidenté avec des zones marécageuses (derrière l'auberge California, vers la carrière et entre le quartier Léna et Sansig), des zones hautes avec des pentes considérables (derrière camp Fara, camp militaire), zones plates et une concentration des habitats vers le centre-ville (Mbalonga, Tiguéda).

Dans la zone rurale, le relief alterne entre zones de plateaux, vallées encaissées bordant les lits des rivières et plaines alluviales inondables. La zone la plus montagneuse se situe au Nord-Ouest de la Commune. Le village Beka Gotto est délimitée par des chaînes de montagnes : Ngaou Ndoum, au Sud, Ngaou gabiskedje et Ngoulouk, au Nord, Ngaou Hola et Balina à l'Est. Au niveau de la localité de Malarba Beka, différents monts marquent le relief du territoire : Ngaou Mourcel, Ngaou Ngerin, Ngaou Koba.

I.3.2.2 Climat

Le climat est de type soudano guinéen, caractérisé par des températures plus élevées que dans les climats équatoriaux avec des amplitudes thermiques plus grandes. On note deux saisons :

- La saison sèche de novembre à mars.
- La saison des pluies d'avril à octobre.

On observe aussi beaucoup de vents secs de février à mars. La température moyenne se situe entre 24 et 28°C et augmente à cause de l'harmattan qui commence de janvier à avril. A partir de juillet, les vents sont chargés d'humidité apportée par la mousson.

I.3.2.3 Sols

C'est un sol ferralitique rouge constitué de cuirasses latéritiques issues de l'érosion. Ce sol provient de l'altération d'une roche mère plutonique, ce qui génère des oxydes de fer cristallisés. Sous les dépressions, on rencontre des sols ferralitiques noirs plus profonds. Les sols peu érodés se rencontrent aussi le long des cours d'eau.

Sur la grande partie de la Commune, les sols ferralitiques indurés dominent dans les secteurs déblayés. Les horizons indurés ou carapaces affleurent à la suite de la destruction des minces horizons sablo-argileux supérieurs. Sur les pentes, elles forment un réseau de blocs rocailleux. Plus la surface des plateaux est vallonnée, plus la mise en culture ou les autres actions anthropiques s'accompagnent du dégagement du niveau induré. Les zones agricoles se limitent aux secteurs déprimés et aux vallées tapissées d'alluvions.

Les sols ferralitiques sont fréquemment remaniés en surface par des processus d'érosion ou d'apport comme les remontées fines opérées par les termites et les vers de terre, l'action des eaux de ruissellement, les feux de brousse. Le processus de cuirassement est lié à une très forte accumulation de sesquioxydes de fer qui cristallisent sous l'action des températures élevées.

I.3.2.4 Végétation

La végétation est dominée par la savane arborée et les galeries forestières. Les savanes arborées sont formées d'arbres espacés sous lesquels les herbes sont constituées surtout *d'Andropogon sp*. Elles se rencontrent surtout sur les cuirasses et sont constituées d'arbres tels que *Daniellia oliveri, Lophira lanceolata, Assogeissus leiocarpus, Combretum sp. Isoberlina doka, Delarium microcrapum*. On trouve aussi des arbustes tels que *Crossopteryx februfuga, Sygygium guinense, Ficus sp*. Et des aricacées en particulier les raphiales (*Raphia sudanic*a). On rencontre de nombreuses lianes. Les formations ripicoles sont périodiquement inondées.

Les jachères sont colonisées par *Chromoloena odorata* (Bokassa grass) qui envahit également les pâturages. Ceux-ci sont dominés par les graminées (*Hyparrhenia rufa, Hyparrhenia diplanda, Andropogon gayanus*). Au sommet des interfluves, sur les sols rocailleux, on trouve les graminées fines (Loudetia sp. Hyparrhenia filipendula).

La richesse floristique de la savane arborée de la zone rurale de Ngaoundal est très variée. Les

autochtones nous ont permis de recenser en langue locale (le foulfouldé) quelques essences très appréciées par la population. Ce sont : le Samatadje, le Karité, le Kalayadje, le Ngalbidjé, l'acacia, le Kimba, le Kelou, le Koou, le Ndosse, le Biri qui produit de la bougie naturelle, le Mesove, le Besien, la Soritte, le Guesian, l'Azobe, le Nden, le Kimba, le Massoro, le Passakobri, le kanenpare.

On rencontre également des espèces médicinales telles que :

- le *Zawaya* « bois blanc » qui est un substitut de la nivaquine et soigne le paludisme ;
- le *Ndia* qui a les mêmes vertus et permet de soulager les hernies ;
- le *Zirphoro* dont les racines soignent certaines MST ;
- le *Poumpoum* et le papayer ont les mêmes vertus (racines) ;
- le *Goup* et la fleur de marguerite qui luttent contre le filaire ;
- le *Bourboum* qui est efficace contre la jaunisse ;
- le *Mbora* contre les blessures ;
- le *Ndoumba* (fruit rouge) contre les vers et diarrhées ;
- le tamarin efficace contre les douleurs intestinales.

I.3.2.5 Faune

La Commune de Ngaoundal est située à la lisière de deux écosystèmes à savoir la forêt et la savane. A cet effet elle abrite une faune riche et variée. Les Gbaya qui constituent l'une des communautés dominantes sont de grands chasseurs et consommateurs de viande de brousse. Les grands mammifères ont disparu et la faune sauvage est constituée surtout de rongeurs (lièvres, rats, lapins sauvages), de petits ongulés (biches, gazelles, antilopes), de singes ravageurs des cultures (noirs, rouges et blancs) de hérissons, porc épics, phacochères, pangolins, de reptiles et d'une avifaune variée (perdrix, éperviers,).

La plus grande réserve faunique de la Commune se trouve dans la localité de Pangar. Le village Pangar reste très réputé pour son approvisionnement en viande de brousse malgré le contrôle des agents du MINFOF. D'une manière générale, la ressource faunistique a nettement diminué du fait des nombreux feux de brousse, de la chasse incontrôlée et de l'occupation progressive de l'espace par l'homme.

On trouve aussi quelques crocodiles, hippopotames et tortues au bord du Djérem. Les ressources halieutiques quant à elles sont importantes dans le Djérem et la retenue de Mbakaou : Capitaine, silure, tilapia, carpe,….

I.3.2.6 Hydrographie

Le Djérem est le cours d'eau qui a donné son nom au département auquel appartient la Commune de Ngaoundal. C'est le principal cours d'eau du territoire. Le réseau hydrographique est assez dense et comporte de nombreuses rivières qui se jettent pour la plupart dans le Djérem. En saison sèche cependant, les ruisseaux affluents de ces rivières tarissent, ce qui réduit les possibilités d'approvisionnement en eau et l'activité de pêche à cette période. Les principaux affluents du Djérem sont :

i) Au Nord :

- le Mbong et ses affluents (Mbifock, Mbiwairou et Darso) qui prennent leur source dans les massifs granitiques de l'Ouest et coulent vers les localités de Beka Gotto et Betara Gongo.

Commenté [h6]: Revoir l'espacement avec la ligne suivante

ii) Au Centre :

- le Mbilo et le Barnang qui prennent leur source dans les monts Ngaoundal ainsi que la rivière Sandi qui prend sa source dans les monts Ngaou Ndourou, toutes ces rivières coulent dans la localité de Bella Fokou et tarissent en saison sèche ;
- le Mayen et ses affluents Gbagbobo, Makangba, Mbilalou et Massouhora, le Parzan et son affluent, Gberim qui coulent vers Malarba Beka.

iii) A l'Ouest :

- le Mambal, Mbidjor, Nyaki et Mayo Matary qui coulent dans la localité de Danfili-Mambal.

Dans la partie Sud de la Commune, le principal cours d'eau est la rivière Pangara. Cette rivière marque la frontière entre la localité de Pangar et le département du Mbére. Ses principaux affluents sont :

- le Salo et le Massim qui coulent dans les localités de Salo Salassa, Mandourou et Pangar ;
- le Mandourou, le Mboke et le Mayo Koka coulent dans le village Mandourou ;
- le Mayo Koka, Massim, Salou et Yitoro qui coulent dans la localité de Pangar.

La retenue de Mbakaou (du Djérem) est une ressource importante en eau dans la Commune, elle se situe à l'Ouest de la Commune et traverse les villages Mazouing et Limbing.

I.3.3 Sur le plan humain

Les Peuhl Foulbé et les Peuhl Mbororo, tous deux peuples d'éleveurs bovins se différencient par leur mode de vie. Les Foulbés, arrivés les premiers sur le territoire sont sédentarisés et ont acquis des territoires. Les Mbororo quant à eux sont restés nomades et occupent des campements. Ils ne disposent pas de terrain et pratiquent l'élevage de manière itinérante, ce qui suscite de nombreux conflits agro pastoraux avec les ethnies pratiquant l'agriculture lors du passage sur leurs terres et principalement à cause des feux de brousse ravageant souvent les plantations.

Les Gbaya sont principalement des agriculteurs, ils pratiquent l'agriculture vivrière ainsi que comme toutes les ethnies, le petit élevage.

D'après les données collectées dans le PCD de Ngaoundal, en 2013 la population de la Commune de Ngaoundal était estimée **90 080** habitants, soit environ 42 143 hommes contre 47 937 femmes. Sur l'hypothèse d'un taux d'accroissement annuel de 3,2%, cette population est estimée à environ **102 150** habitants en 2017 (soit 47 790 hommes contre 54 360 femmes).

En utilisant le poids démographique de certains groupes spécifiques dudit recensement notamment :

- 16,69% de 0 à 35 mois (nourrissons);
- 17,05 % de la population appartenant de 0 à 59 mois (population cible du PEV);
- 6,45 % de 4 à 5 ans (population préscolaire) ;
- 27,49% de la population comprise entre 6 à 14 ans (population scolarisable au primaire);
- 21,92% de la population représentant 15 à 24 ans (population du début de la vie active);
- 35,56% de la population de 15 à 34 ans (population des jeunes) ;
- 4,6% de la population représentant celle de 60 ans et plus (population des personnes âgées).

Cette population en fonction de ces groupes spécifiques, par sexe et par lieu de résidence se présente donc de la manière suivante :

Tableau 0 1: Répartition de la population par groupe spécifique et selon le lieu de résidence

Groupes spécifiques	Urbain	Rural	Total
Hommes	18 965	28 825	47 790
Femmes	18 754	35 606	54 360
TOTAL	**37 719**	**64 431**	**102 150**
0 à 35 mois (nourrissons)	4032,1611	6 888	4 436
0 à 59 mois (population cible du PEV)	6431,0895	10 985	7 075
4 à 5 ans (population préscolaire)	2432,8755	4 156	2 677
6 à 14 ans (population scolarisable au primaire)	10368,9531	17 712	11 408
15 à 24 ans (population du début de la vie active)	8268,0048	14 123	9 096
15 à 34 ans (population des jeunes)	13 413	22 912	14 757
60 ans et plus (population des personnes âgées)	1735,074	2 964	1 909

Source : PCD de Ngaoundal et actualisation des données en appliquant la formule $\mathbf{P_{2017} = (1,032)^4 x P_{2013}}$

Les personnes vulnérables sont présentes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Leur nombre varie d'un village à un autre et naturellement suivant la taille de la population du village.

Tableau 0 1: Différentes couches vulnérables de la commune

N°	Types d'handicape	Milieu urbain	Milieu rural	Tota
1	Handicapés moteurs	120	145	265
2	Handicapés visuels	15	103	118
3	Sourds	1	93	94
4	Sourds muets	7	66	73
5	Orphelins vulnérables	104	902	1006
6	Enfants de la rue	64	29	93
7	Vieillards (personnes de 3éme âge)	59	491	550
8	Grands malades	3	116	119
9	Personnes vivants avec le VIH-SIDA	120	370	490

Source : PCD Ngaoundal 2014

CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL

II.1 : Contexte de l'étude

Au travers du Programme National de Développement Participatif (PNDP) les communes camerounaises ont bénéficié des appuis financiers du Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation. Le mode d'intervention du Programme implique les populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens des Communes justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau des Communes qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fondent l'engagement citoyen.

C'est ainsi que, le Programme s'est engagé à conduire un processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans 159 communes parmi lesquelles celle de Ngaoundal en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des services publics aux populations.

II.2 Objectif et Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

II.2.1 Objectif du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

A travers le CCAP, le PNDP vise à consolider la prise en compte des aspirations des populations autant dans ses réalisations, que dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal.

II.2.2. Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

Pour parvenir aux résultats escomptés, le Programme a réalisé une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre communale dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Cette enquête vise à capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans ces secteurs ciblés en vue de la mise en place du mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal. Ce qui devrait permettre de densifier l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales.

Dans sa politique de faire faire, le PNDP a recruté l'Organisation de la Société Civile (OSC) SADER afin de procéder à la collecte des données auprès des populations de la commune. Les données collectées ont été analysées afin de déterminer la perception des populations sur les services sus évoqués. Le présent rapport présente les résultats de cette analyse.

II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données

II.3.1 Tirage de l'échantillon

i. Champ de l'enquête et population cible ;

Le champ de l'enquête concerne les 18 villages/quartiers tirés dans la Commune de Ngaoundal et la population cible c'est les 317 ménages échantillonnés.

ii. Méthode de sondage

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personne l de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors de l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum par commune. Pour cela, pour les communes ayant sélectionnées 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont éte sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre ScoreCard. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon 320 ménages de la commune a été réparti dans chaque proportionnellement au nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

iii. Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personne l de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum par commune. Pour cela, pour les communes ayant sélectionnées 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont éte sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre ScoreCard. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon 320 ménages de la commune a été réparti dans chaque proportionnellement au

nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

iv. Base de sondage et sélection des grappes

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) au Cameroun. L'échantillon des unités primaires de ScoreCard est le même que l'échantillon des unités primaires de l'enquête l'EC-ECAM4. De ce fait, il peut être considéré comme résultant d'un tirage à deux degrés.

Au premier degré, dans le cadre de l'EC-ECAM4, les zones de dénombrement (ZD) du recensement ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées dans chaque arrondissement à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménage a été tirée selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Sélection des ménages

Les listes des ménages ont été préparées par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque zone de dénombrement pendant l'EC-ECAm4. Les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique.

Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de2005, il a été retenu d'utiliser pour ScoreCard les mêmes unités primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement ScoreCard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la commune :

P1hi: probabilité de sondage au premier degré de la ième ZD de la communeh

P2hi: probabilité de sondage au deuxième degré dans la ième ZD de la commune h

Soient ah le nombre de ZD tirées dans la commune h, Mile nombre de ménages dans la ZD i, et thijla taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZD ide la communeh. On notera que thij =1 si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des thij est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la ième ZD de la communeh est donnée par:

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre bhi de ménages ont été tirés à partir des Lhiménages nouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la ième ZD ou dans le segment choisi de la ième ZD de la

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD i de la commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

commune h. Donc :
Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la ième ZD de la commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

II.3.2 Collecte de données

Les activités de collecte de données ont débuté par une séance de prise de contact en vue de sensibiliser et informer toutes les parties prenantes impliquées dans cette activité, notamment les autorités administratives, les conseillers municipaux, les autorités traditionnelles et les sectoriels de la commune de Ngaoundal. A cette occasion, un avis de recrutement des agents enquêteurs fut communiqué à l'intention des jeunes de la commune. Faisant suite, 15 agents enquêteurs ont été présélectionnés pour suivre une formation d'imprégnation sur la démarche de collecte de données.

***(i)* Formation des agents de collecte**

Photo 1: Quelques temps forts de la formation des agents enquêteurs en images

La formation des agents enquêteurs et superviseurs communaux fut l'une des activités primordiales dans le processus de la mise en place du mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique. Ainsi, les 15 agents enquêteurs présélectionnés et le superviseur communal ont reçu une formation qui s'est déroulée du 30 septembre au 03 octobre 2017 dans la salle des actes de la Commune de Ngaoundal.

La formation a consisté à outiller les agents enquêteurs à une parfaite maîtrise du mandat et des rôles qui leurs sont dévolus dans le cadre de leur mission, à leur conférer les aptitudes d'un bon agent enquêteur et à leur présenter les outils de collecte de données.

(ii) Outils de collecte de données

Afin de permettre aux équipes de bien remplir leur mission, des outils de travail ont été mis à leur disposition.

- **Le questionnaire ménage.**

C'est l'outil principal de collecte. Il est composé de cinq (5) sections dont la première porte sur les renseignements d'ordre général, la deuxième sur l'hydraulique, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et la dernière sur les services communaux.

Commenté [h7]: Les renseignements généraux renvoient aux services secrets

- **Les dossiers cartographiques**

C'est l'outil de repérage des ménages échantillonnés. Il est constitué des parties suivantes :

- Une page de localisation ressortant les Régions, Départements, Arrondissements ou communes, les villages ou quartiers et les numéros de la zone de dénombrement et de la grappe ;
- Une liste de l'ensemble des ménages dans lesquels sont échantillonnés ceux à enquêter ;
- Un croquis de la zone de dénombrement sur lequel sont ressorties les différentes structures présente ;
- Des observations particulières permettant aux enquêteurs de vite repérer les structures indiquées ;

- **La liste des villages échantillonnés**

Dans la Commune de Ngaoundal, les villages/quartiers ci-après ont été tirés dans le cadre cette opération : Gbalonga, Beka Ngaoundal, Bella Foukou, Mambaya Carrière, Pangar, Beka Gotto, Bamyanga, Danfili, Baya Hadjida, Ngalbidje, Gare Mbissong (Mandal Gare), Mamdourou Carrefour, Madjoing, Demgoya, Djounde I, Mbarnang Lawan, Sangsi et Gare Mbissong.

- **La fiche Excel**

C'est un fichier qui ressort le listing des différents ménages échantillonnés par village et les numéros des structures.

(iii) Collecte des données

Suite à la formation des agents enquêteurs, les 10 définitivement retenus ainsi que le superviseur ont été immédiatement déployés sur le terrain en vue d'enquêter les ménages échantillonnés. Ces déploiements ce sont déroulés du 04 au 10 octobre 2017.

Commenté [h8]: L'emploi du passé simple n'est pas indiqué ici.

L'opération a consisté à collecter des données auprès des ménages échantillonnés sur l'offre de service public dans les quatre secteurs ciblés. Ces ménages sont répartis dans 18 villages/quartiers de la Commune L'équipe d'enquêteurs s'est rendue dans ces différentes localités afin de procéder à l'enquête

auprès des ménages concernés. Elle avait pour mission de:

- Prendre contact avec les autorités administratives et communales ;
- Localiser les unités d'habitation et les ménages échantillonnés à l'aide des dossiers cartographiques ;
- Procéder à l'interview des ménages ;
- Remplir le questionnaire ménage ;
- Négocier les rendez-vous au cas échéant ;
- Vérifier les interviews pour s'assurer que toutes les questions ont été posées et que les réponses ont été enregistrées clairement et lisiblement ;
- Retourner dans les ménages pour compléter les interviews au cas échéant.

Sur le plan opérationnel, l'équipe fut répartie en binôme. Chaque binôme avait à enquêter en moyen 64 ménages.

(iv) Exploitation des données

Les données collectées ont été contrôlées au niveau de SADER avant d'être transmises à la Cellule Régionale du PNDP Adamaoua pour la saisie et la production des tableaux. Les résultats de cette analyse montrent que sur les 317 ménages échantillonnés, 312 ont été effectivement enquêtés, soit 98,4% des ménages ciblés, le reste étant constitué des unités d'habitation inoccupée par un ménage pendant la collecte des données.

La représentation graphique du taux de réponse donne ce qui suit.

Graphique 1: Taux de réponse

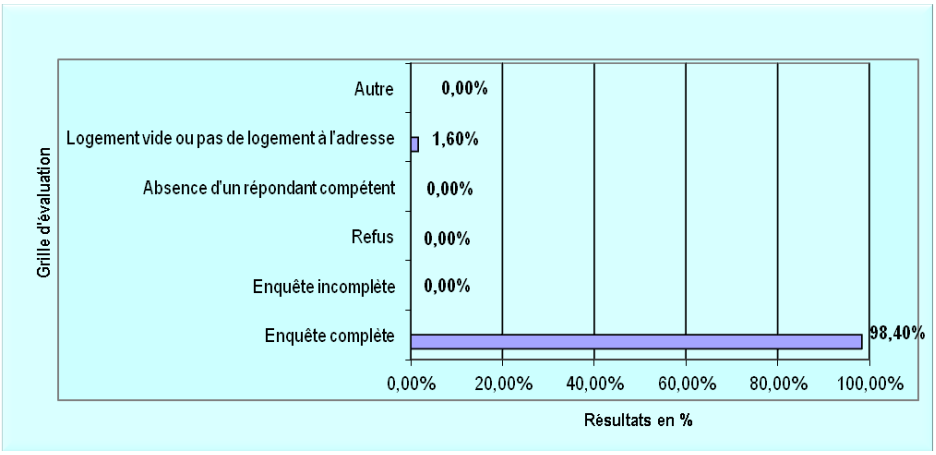

II.4 METHODOLOGIE DE MESURE DES INDICATEURS DE PERCEPTION

Le processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Ngaoundal s'est opérée à travers une enquête visant à capter auprès des populations de cet espace, leur perception sur la qualité de l'offre de service dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune.

Les mesures des indicateurs de perception se sont référées au comportement quotidien des ménages en rapport avec les services publics rendus dans les secteurs sus-évoqués. Les questions administrées lors des interviews des ménages permettaient de recueillir des réponses à plusieurs variables. Par ailleurs, plusieurs modalités étaient proposées à l'enquêté qui devrait opérer un choix unique ou plusieurs, selon les cas. Les éléments de réponses sont alors reportés sur les fiches d'enquête qui sont par la suite dépouillés dans un masque de saisie conçu à cet effet et analysés par un programme statistique. Les résultats de l'analyse sont rendus sous forme de pourcentage de réponses relatives aux différentes variables.

Dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation, il s'est agit en général d'appréhender la connaissance et l'appréciation des ménages sur les services publics fournis dans leur localité. Plus spécifiquement il était question d'appréhender leur opinion sur la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation, le coût et la qualité, ainsi que leur niveau de satisfaction et attentes de ces services. Les proportions de réponse des ménages ont constitué les seuls éléments d'appréhension d'opinion.

Quant aux services communaux, l'enquête a visé à connaitre les services rendus dans l'institution communale et sollicités par les ménages, l'opinion de ces derniers sur le traitement des services sollicités et les relations qu'entretiennent ces deux parties.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES

Ce chapitre présente les différents résultats de l'enquête auprès des ménages dans le cadre du Scorecard. Il se décline en cinq grandes parties à savoir :

1. La caractérisation des ménages enquêtés
2. La présentation de la perception des ménages du secteur de l'hydraulique
3. La présentation du Secteur de la santé
4. La présentation du Secteur de l'éducation
5. La présentation des services offerts dans l'institution communale

III.1 Présentation des ménages enquêtés

La population enquêtée est constituée de 317 ménages échantillonnés dans les 18 villages/quartiers tirés dans la Commune de Ngaoundal. Seuls les membres des ménages susmentionnés et adultes lors de passage des agents enquêteurs sont questionnés. Les Chefs des ménages sont prioritairement visés. En cas d'absence de chef de ménage, tout membre de ménage adulte et pouvant répondre aux questions est questionné. Lorsque les agents enquêteurs rencontrent des structures vides ou ne trouvent pas de répondants dans un ménage échantillonné durant la période d'enquête, ces enquêtés sont considérés comme répondants manquants. Et lorsqu'un répondant n'arrive pas du tout à donner une réponse claire sur une question posée, la modalité NSP est considérée pour ce répondant.

Les répondants sont classés par tranche d'âge et par sexe. Les résultats d'enquête relatifs aux ménages effectivement enquêtés sont présentés dans les sous-parties qui suivent.

III.1.1. Caractéristique des répondants

Dans les ménages enquêtés, ceux ayant été interviewés sont regroupés par tranche d'âges. Les caractéristiques des répondants ainsi regroupés ont permis de relever que plus de la moitié, soit 66,1% des répondants, regroupe les tranches d'âges allant de 20 à 44 ans. Les répondants de moins de 20 ans représentent 1,3% et ceux de plus de 65 ans représentent 9,9%. La proportion des ménages manquants et des répondants qui ne connaissent pas leurs âges est de 0,2%. Regroupés par sexe, les répondants de sexe masculin sont de 55,9% et ceux de sexe féminin est de 44,1%.

Tableau 1.1 : Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe

Groupe d'âges												Sexe		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/Manquant	Masculin	Féminin	Total
1,3	10,6	15,1	17,4	13,4	9,6	6,1	7,1	4,0	5,4	9,9	0,2	55,9	44,1	100,0

III.1.2. Caractéristique des populations

Cette caractérisation regroupe par âges et par sexes les enquêtés identifiés comme chefs de ménages. Il en

ressort que, de l'ensemble des Chefs des ménages enquêtés plus de la moitié soit 59,1% appartient à la tranche d'âge comprise entre 25 et 49% tandis que la proportion des Chefs des ménages âgés de plus de 65 ans est de 12,9%. Quant aux Chefs de ménages de moins de 20 ans, ils représentent 0,2% de la taille de l'échantillonnage. Parlant de sexe, 80% de Chefs des ménages enquêtés sont de sexe masculin alors que 20% sont de sexe féminin.

Tableau 1.2 : Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âges et sexe

Groupe d'âges du chef de ménage												Sexe du chef de ménage		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
0,2	4,0	8,9	16,3	13,1	9,8	11,0	7,7	7,2	8,6	12,9	0,3	80,0	20,0	100,0

Ces différentes catégories des ménages enquêtés ont exprimé leurs opinions sur les services publics rendus dans la Commune de Ngaoundal dans les secteurs visés par l'enquête. Les parties qui suivent présentent les résultats y relatifs.

III.2 Secteur de l'hydraulique

Cette partie du rapport nous renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de l'hydraulique notamment la disponibilité et l'utilisation des services, l'appréciation de leur coût et qualité par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de l'hydraulique.

Les points de vue des ménages enquêtés seront présentés sur ces différents aspects. Cette présentation sera assortie d'une synthèse de la perception des populations sur les services de l'hydraulique dans la Commune et des suggestions des axes d'amélioration de ces services.

III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique

De l'ensemble des ménages enquêtés, 66,8% déclarent que le système d'approvisionnement en eau qui existe dans leur village/quartier est un forage avec pompe à motricité humaine, 59,2% disent que c'est un puits à ciel ouvert, pour 16,9% des ménages enquêtés c'est une source/rivière alors que 13,5% ont déclaré que le système d'approvisionnement en eau dans le village/quartier est une AEP.*

Tableau 2.1 : Système d'approvisionnement en eau

Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement,

Proportion (%) des ménages avec comme système existant d'approvisionnement en au :					
Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forage avec pompe à moticité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable
5,2	59,4	7,1	66,8	16,9	13,5

En interrogeant les ménages échantillonnés, sur l'utilisation d'un principal point d'eau publique du village/quartier, 69,5% déclarent qu'ils utilisent ce principal point d'eau publique contre 30,5% qui n'en utilisent pas. De 69,5% des ménages, ayant déclaré qu'ils utilisent un principal point d'eau publique, 43,4%

disent que ce point d'eau publique est un forage avec pompe à motricité humaine, pour 27%, c'est un puits à ciel ouvert. 10,4% des ménages enquêtés ont plutôt déclaré que ce point d'eau publique est une source/rivière alors que 9,2% disent que c'est une AEP. Les puits avec pompe ne sont pas de reste avec 7,6% de répondants qui déclarent que c'est le principal point d'eau publique qui existe dans leur village/quartier.

Tableau 2.2 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau,

	Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique :						
Proportion (%) des ménages utilisant l'eau potable	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable	Total
69,5	7,6	27,0	2,5	43,4	10,4	9,2	100,0

III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique

Des 69,5% s'approvisionnant auprès du principal point d'eau publique, 74,1% déclarent que cette eau est bonne contre 23,4% qui la qualifient de mauvaise. 82,2% des ménages qui s'approvisionnent auprès d'un point d'eau publique disent que cette eau n'a pas d'odeur, 74,4% ont déclaré que cette eau n'a pas de goût tandis que 76,5% disent que cette eau n'est pas colorée. Néanmoins, 17,2% des ménages qui s'approvisionnent auprès du principal point d'eau publique déclarent que cette eau a une odeur, 23,7% affirment que cette a un goût et 23% disent que cette eau est colorée.

Tableau 2.3 : Répartition (%), des ménages par appréciation de la principale source d'approvisionnement en eau suivant :

La qualité de l'eau				L'odeur de l'eau				Le goût de l'eau				La couleur de l'eau			
Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total
74,1	23,4	2,5	100,0	17,2	82,2	0,5	100,0	23,7	74,4	1,9	100,0	23,0	76,5	0,5	100,0

Des 69,5% des ménages utilisant un principal point d'eau publique, 25,4% de ménages déclarent qu'ils paient cette eau, par contre 74,6% ne dépensent aucun franc pour s'approvisionner auprès de ce point d'eau public. Parmi ceux qui paient l'eau, à la dépense moyenne étant estimée à 1 488 FCFA par mois, t 64,9% trouvent ce prix raisonnable contre 35,1% des ménages qui jugent ce prix est élevé.

Tableau 2.4 : Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique					
		Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé :			
Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique qu'ils utilisent	Dépense moyenne mensuelle (en F CFA)	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
25,40%	1488,0	35,10%	64,90%	0,00%	100,00%

III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique

Des ménages utilisant l'eau publique, 66,5% déclarent que l'eau est disponible dans ce point d'eau publique toute l'année, 89,5% de ces ménages disent qu'ils ont accès à cette eau durant toute la journée. Cependant, aucun ménage n'a déclaré que la fréquence d'accès à l'eau du point d'eau publique correspond aux besoins en eau.

Tableau 2.5 : Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau							
	Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir						
Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total	Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
66,5	24,3	59,9	12,9	3,0	100,0	89,5	*

En ce qui concerne le temps moyen mis pour aller à pieds puiser l'eau et revenir du point d'eau publique, 84,2% des ménages qui utilisent l'eau publique déclarent qu'ils mettent moins de 15 minutes, 12,9% font entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 3% ont déclaré qu'ils font plus de 30 minutes.

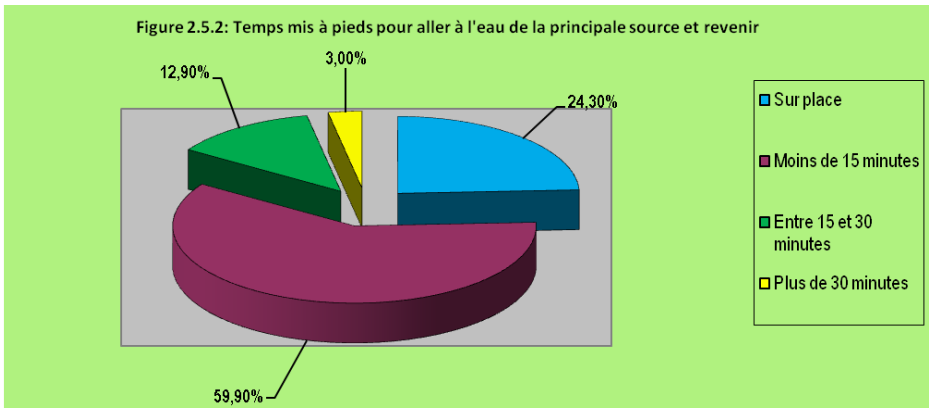

Graphique 2: Proportion des ménages par temps mis à pied pour aller à l'eau de la principale source

S'exprimant sur les fréquences des pannes, 30% de ménages déclarent la survenance d'une panne du principal point d'eau publique utilisé au cours des 6 derniers mois précédant la date de l'enquête. Pour 22,3% des ménages ayant déclaré une panne point d'eau publique, la remise en service est intervenue à moins d'une semaine, 46,2% disent que le point d'eau public a été réhabilité au cours d'une période comprise entre une semaine et un mois. Néanmoins, 9,9% ont déclaré que le point d'eau public a été remis en service plus de trois mois après la survenance de la panne, tandis que 10,2% ont affirmé que le point d'eau publique n'est pas encore dépanné à la date de l'enquête.

Tableau 2.4 : Proportion (%) des ménages déclarant une panne repartie par période observée pour la remise en fonction de la source

	Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source					
Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
30,00% (pourcentage à capter)	22,30%	46,20%	11,50%	9,90%	10,20%	100,00%

En cas de survenance de panne du principal point d'eau publique, 44,8% des ménages utilisant l'eau publique déclarent que c'est le comité de gestion du point d'eau qui l'a réhabilité, 34,2% ont déclaré que c'est le Maire qui s'est investi pour le dépanner, 7,7% disent que ce sont les autres partenaires qui l'ont remis en service alors que 5,8% affirment que c'est grâce à l'Etat que le principal point d'eau publique a repris à fonctionner. En fin pour 2,9% et 2,6% ce sont respectivement l'Autorité administrative et les élites qui sont intervenues pour que le principal point d'eau publique redevienne opérationnel.

Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau						
Pourcentage (%) des ménages ayant déclarant une panne par institution/personne intervenant pour réparer la panne,						
Pourcentage, des ménages déclarant la panne, estimant que la panne déclarée a été résolue par :						
Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	Autres partenaires
34,2	5,8	2,6	44,8	1,2	2,9	7,7

III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations

De l'ensemble des ménages enquêtés, 30,9% disent avoir exprimé un besoin d'eau potable. De ceux-là, 43,6% ont exprimé leur besoin à l'endroit du Maire, 32,4% se sont orientés vers le Chef du village/quartier, 25,6% déclarent s'être rapprochés du comité de gestion du point d'eau alors que 10,6% disent qu'ils ont adressé leur demande à l'Autorité administrative et 8,6% à l'endroit des Elites.

Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau										
Pourcentage (%) des ménages par besoin exprimé,										
	Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :									
Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	CAMWATER/SNEC	Autre partenaire	Total	Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
30,9	43,6	4,2	8,6	25,6	32,4	10,6	3,4	5,3	1 304,2	12,3

De 30,9% des ménages ayant exprimé le besoin en eau potable, environ 1 ménage sur 10 déclare que le besoin a été satisfait contre 87,7% ont dit que leur besoin n'a pas été satisfait.

Le temps mis pour le délai de satisfaction n'a pas été renseigné dans le tableau ci-après à cause de la pondération des données qui est apparue très faible:

Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable				
Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction				
	Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé			
	Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
	*	*	*	*

Par rapport au service global d'approvisionnement en eau dans la Commune, 56,3% des ménages enquêtés déclarent être insatisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur localité. Des 56,3% d'insatisfaits, 82,1% des ménages enquêtés avancent la raison de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, 42,8% déplorent la mauvaise qualité de l'eau alors que 40,6% des ménages disent que le point d'eau est éloigné. 19,1% évoquent comme raison de non satisfaction le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne tandis que 8,8% n'apprécient pas la gestion du point d'eau. En fin, 6,7% ont déclaré le Coût élevé de l'approvisionnement en eau comme leur raison de non satisfaction.

Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau							
Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin							
	Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :						
Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
56,3%	40,6%	42,8%	82,1%	8,8%	19,1%	6,7%	2,9%

III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

Comme principales attentes, 95,3% des ménages enquêtés demandent des points d'eau supplémentaires, 45,6% expriment une attente dans le sens de l'amélioration de la gestion des points d'eau existants, 30,7% veulent que la qualité de l'eau des points d'eau soit améliorée et 30,4% souhaitent la remise en service des points d'eau en panne.

Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau						
attentes en approvisionnement en eau	Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	Réduction des prix	Autre
Pourcentage de ménages	95,3%	45,60%	30,40%	30,70%	3,90%	0,80%

III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

Les informations collectées sur l'offre des services d'hydraulique dans la Commune de Ngaoundal révèlent que 69,5% de ménages utilisent un principal point d'eau publique.
Parmi ceux-là, 43,4% disent que ce point d'eau est un forage avec pompe à motricité humaine, pour 27%, c'est un puits à ciel ouvert. 10,4% des ménages enquêtés ont plutôt déclaré que ce principal point d'eau publique est une source/rivière alors que 9,2% disent que c'est une AEP. Les puits avec pompe ne sont pas du reste avec 7,6% de répondants qui déclarent que c'est le principal point d'eau publique qui existe dans leur village/quartier.

Par ailleurs, 74,1% d'entre eux déclarent que cette eau est bonne contre 23,4% qui la qualifient de mauvaise. 82,2% des ménages qui s'approvisionnent auprès du principal point d'eau publique disent que cette eau n'a pas d'odeur, 74,4% ont déclaré que cette eau n'a pas de goût tandis que 76,5% disent que cette eau n'est pas colorée. Néanmoins, 17,2% des ménages qui s'approvisionnent auprès du principal point d'eau publique déclarent que cette eau a une odeur, 23,7% affirment que cette a un goût et 23% disent que cette eau est colorée.

Des ménages qui s'approvisionnent auprès du principal point d'eau du village/quartier, 25,4% de ces ménages déclarent qu'ils paient cette eau, par contre 74,6% disent qu'ils ne dépensent aucun franc pour s'en approvisionner. Ceux qui disent payer l'eau, dépensent en moyenne 1 488 FCFA par mois et 64,9% de ceux-là trouvent ce prix raisonnable, alors que 35,1% de ces ménages disent que ce prix est élevé.

Des ménages utilisant l'eau publique, 66,5% déclarent que l'eau est disponible dans ce point d'eau public toute l'année, 89,5% des ménages disent qu'ils ont accès à cette eau durant toute la journée. Cependant, aucun ménage n'a déclaré que la fréquence d'accès à l'eau du point d'eau publique correspond à ses besoins en eau.

En ce qui concerne le temps moyen mis pour s'approvisionner auprès de la principale source d'eau publique, 84,2% des ménages déclarent qu'ils font moins de 15 minutes en aller et retour à pieds pour puiser de l'eau, alors que 12,9% disent qu'ils font entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 3% ont déclaré qu'ils font plus de 30 minutes.

S'exprimant sur les fréquences des pannes, 30% de ménages déclarent la survenance d'une panne du principal point d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois précédant la date de l'enquête. Pour les 22,3% la remise en service est intervenue à moins d'une semaine, 46,2% disent que le principal point d'eau public a été réhabilité entre une semaine et un mois. Néanmoins, 9,9% ont déclaré que le principal point d'eau public a été remis en service à plus de trois mois tandis que 10,2% ont affirmé que le principal point d'eau publique n'est pas encore dépanné à la date de l'enquête. En cas de survenance de panne du principal

point d'eau publique, 44,8% des ménages utilisant l'eau publique déclarent que c'est le comité de gestion du point d'eau qui l'a réhabilité, 34,2% ont déclaré que c'est le Maire qui s'est investi pour le dépanner, 7,7% disent que ce sont les autres partenaires qui l'ont remis en service alors que 5,8% affirment que c'est grâce à l'Etat que le principal point d'eau publique a repris à fonctionner. En fin pour 2,9% et 2,6% ce sont respectivement l'Autorité administrative et les élites qui sont intervenues pour que le principal point d'eau publique redevienne opérationnel.

De l'ensemble des ménages enquêtés, 30,9% disent avoir exprimé un besoin d'eau publique. De ces derniers, 12,3% déclarent que le besoin a été satisfait contre 87,7% ont dit que leur besoin n'a pas été satisfait.

Par rapport au service global d'approvisionnement en eau dans la Commune, 56,3% des ménages enquêtés déclarent être insatisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur localité. Des 56,3% d'insatisfaits, 82,1% des ménages enquêtés avancent la raison de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, 42,8% déplorent la mauvaise qualité de l'eau alors que 40,6% des ménages disent que le point d'eau est éloigné. 19,1% évoquent comme raison de non satisfaction le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne tandis que 8,8% n'apprécient pas la gestion du point d'eau. En fin, 6,7% ont déclaré le Coût élevé de l'approvisionnement en eau comme leur raison de non satisfaction.

Comme principales attentes, 95,3% des ménages enquêtés demandent des points d'eau supplémentaires, 45,6% expriment une attente dans le sens de l'amélioration de la gestion des points d'eau existants, 30,7% veulent que la qualité de l'eau des points d'eau soit améliorée et 30,4% souhaitent la remise en service des points d'eau en panne.

III.3 SECTEUR DE LA SANTE

Cette partie du rapport nous renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de la santé notamment la disponibilité et l'utilisation des services, leur appréciation par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de santé.

Les points de vue des populations seront présentés sur ces différents aspects. Cette présentation sera assortie d'une synthèse de la perception des populations sur les services de santé dans la Commune et des suggestions des axes d'amélioration de ces services.

III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé

Des ménages enquêtés, 67,6% déclarent qu'il existe une formation sanitaire plus proche de leurs ménages contre 32,40% des ménages qui n'en disposent pas. Des 67,60% des ménages qui déclarent avoir une formation sanitaire plus proche de leurs ménages, 37,4% disent que cette formation sanitaire est un CSI, pour 22,2% c'est un hôpital ou un CMA alors que 8% ont déclaré que c'est un centre de santé privé.

Tableau 3.1 : Formation sanitaire la plus proche du ménage

Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche,

Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
Centre de santé intégré public	Hôpital/CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
37,4	22,2	8,0	32,5	100,0	39,3	37,4	23,3	100,0

Des ménages ayant déclaré qu'il y'a une formation sanitaire plus proche de leurs ménages, 39,3% disent que pour atteindre cette formation sanitaire, ils font moins de 15 minutes et 37,4% l'atteignent entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 23,3% mettent plus de 30 minutes pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de leurs ménages.

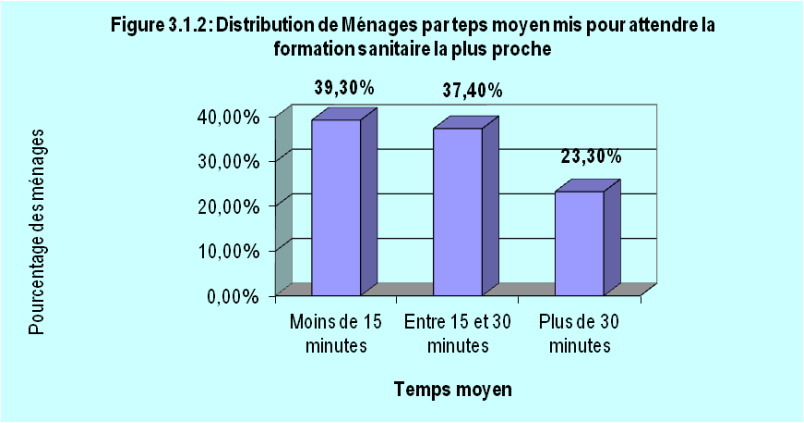

Graphique 3: proportion des ménages par temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche

En cas de problème de santé, 49% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent de préférence dans un CSI, 40% optent pour l'hôpital ou le CMA et 10,2% vont plutôt dans un centre de santé privé.

Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé

Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins,

Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé							
Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradi-praticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	Total
49,0	40,0	10,2	0,0	0,0	0,9	0,0	100,0

Au cours des 12 derniers mois précédents la période de l'enquête, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre 2016, 65,9% des ménages enquêtés ont déclaré qu'un membre de leur ménage a utilisé au moins une fois la formation sanitaire contre 44,1% des ménages dont aucun membre n'a jamais utilisé la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois. Pour les 65,9% dont le membre a utilisé au moins une fois la formation sanitaire, 43,1% déclarent que le Responsable de la formation sanitaire était un Infirmier et 40,7% disent que c'était un Médecin. Toute fois 7,6% ont déclaré que c'était un aide-soignant.

Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche

Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche ,par personne responsable de la formation sanitaire

	Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					
Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	Total
65,9	40,7	43,1	7,6	0,5	8,1	100,0

Des 65,9% des ménages dont un membre a utilisé au moins une fois la formation sanitaire, 98,8% déclarent

que le personnel soignant était présent, 96,2% ont dit que le matériel était disponible et 97,7% ont déclaré qu'une salle d'hospitalisation était disponible. Quant aux équipements et plus précisément les lits, 45,7% disent avoir trouvé 5 à 10 lits dans les salles d'hospitalisation alors que 37,9% en ont trouvés moins de 5 dans les salles d'hospitalisation. De cette même proportion de 65,9%, 99% ont déclaré que la pharmacie/propharmacie est disponible et 81,5% disent que cette pharmacie/propharmacie dispose des médicaments.

Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que :			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation						
La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas	Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une phamarcie/pro-pharmacie	Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/propharmacie qui des médicaments
98,8	96,2	97,7	37,9	45,7	13,3	3,2	100,0	99,0	81,5

III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires

Des ménages enquêtés dont le membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois, 70,3% déclarent avoir payé une consultation dans cette formation sanitaire. De ceux qui déclarent avoir payé, 78,9% disent que le montant déboursé est compris entre 500 et 1000 FCFA et 79,4% trouvent ce montant raisonnable.

Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire

Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé,

	Montant payé pour la consultation (F CFA)				Appréciation du montant payé pour la consultation			
Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA	Total	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
70,3	11,6	78,9	9,5	100,0	19,6	79,4	1,0	100,0

En général l'accueil est bon , relativement à e que 70,7% des ménages enquêtés dont un membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus proche a trouvé l'accueil bon, contre 27,6% qui disent que cet accueil est passable.

Tableau 3.6. : Appréciation de l'accueil dans les formations sanitaires fréquente

Appréciation	Bon	Passable	Total
Pourcentage de réponse	70,70%	27,60%	100,00%

III.3.3 Appréciation des services de santé

Des 67,6% des ménages enquêtés ayant déclaré qu'il existe une formation sanitaire proche de leur ménage, 64,10% disent que la formation sanitaire trouve solutions à la plupart des problèmes de. santé. Par contre, plus de 1 ménage sur 4 déclarent qu'un membre est non satisfait de la formation sanitaire la plus proche

Commenté [h9]: Revoir la phrase. Les ménages déclarent qu'un member est non satisfait ou un mmbre du ménage declare que ?

Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction

Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé ,Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction,

		Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction :								
Proportion (%) de ménages dont un membre pour déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus	Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Insuffisance des formations sanitaires	Manquements liés au personnel de la formation sanitaire	Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autre
64,1	26,5	32,3	32,7	31,2	46,3	6,8	67,6	36,3	8,0	6,8

III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations

Des 26,50% des ménages dont un membre est non satisfait des services de la formation sanitaire la plus proche, 67,6% justifient la raison de leur non satisfaction par une insuffisance des médicaments dans la formation sanitaire, 46,3% déclarent les manquements liés au personnel soignant et 36,3% évoquent la mauvaise qualité et l'insuffisance des équipements.

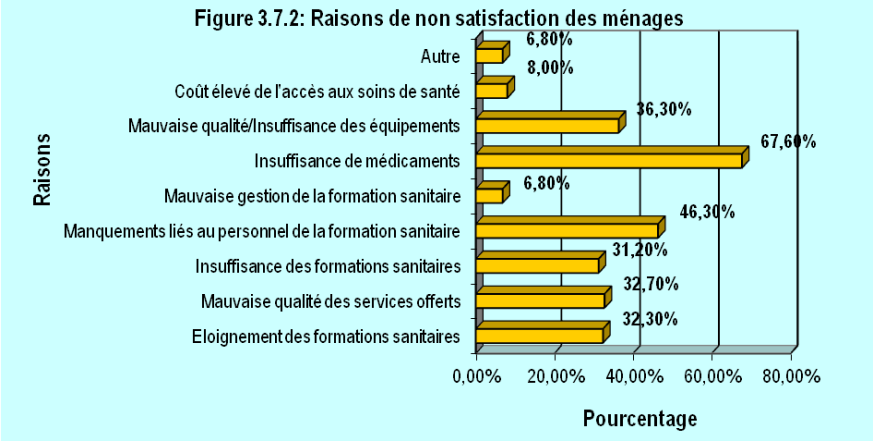

Graphique 4: Proportion des ménages par raisons de non satisfaction des services de santé

III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé

Malgré le fait que 64,10% déclarent que la plupart de leurs problèmes de santé sont résolus, 72% des ménages enquêtés déclarent comme principales attentes la création des nouvelles formations sanitaires,

51,4% souhaitent l'amélioration des équipements dans la formation sanitaire la plus proche et 48,7% expriment l'approvisionnement en médicaments dans la formation sanitaire la plus proche.

Tableau 3.8 : Attentes en service de santé

Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus SCORECARD, Ngaoundal, 2017

Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente :				
Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autre
72,0	48,7	38,3	51,4	9,7

III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

Les informations sur ce secteur révèlent que, 67,6% des ménages enquêtés déclarent qu'il existe une formation sanitaire plus proche de leurs ménages. Parmi ceux-ci, 37,4% disent que cette formation sanitaire est un CSI, pour 22,2% c'est un hôpital ou un CMA alors que 8% ont déclaré que c'est un centre de santé privé.

Par ailleurs, 39,3% déclarent que pour atteindre cette formation sanitaire, ils font moins de 15 minutes et 37,4% l'atteignent entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 23,3% mettent plus de 30 minutes pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de leurs ménages.

En cas de problème de santé, 49% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent de préférence dans un CSI, 40% optent pour l'hôpital ou le CMA et 10,2% vont plutôt dans un centre de santé privé.

65,9% des ménages enquêtés ont déclaré qu'un membre de leur ménage a utilisé au moins une fois la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois précédents la période de l'enquête, de ce nombre, 43,1% déclarent que le Responsable de la formation sanitaire était un Infirmier et 40,7% disent que c'était un Médecin. Toute fois 7,6% ont déclaré que c'était un Aide-soignant alors qu'on aurait dû avoir comme Responsable au moins un Infirmier si l'on s'en tient aux normes sectorielles de la santé publique.

Des 65,9% des ménages dont un membre a utilisé au moins une fois la formation sanitaire, 98,8% déclarent que le personnel soignant était présent, 96,2% ont dit que le matériel était disponible et 97,7% ont déclaré qu'une salle d'hospitalisation était disponible. Quant aux équipements et plus précisément les lits, 45,7% disent avoir trouvé 5 à 10 lits dans les salles d'hospitalisation alors que 37,9% en ont trouvés moins de 5 dans les salles d'hospitalisation. De cette même proportion de 65,9%, 99% ont déclaré que la pharmacie/propharmacie est disponible et 81,5% disent que cette pharmacie/propharmacie dispose des médicaments.

Des ménages enquêtés dont le membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois, 70,3% déclarent avoir payé une consultation dans cette formation sanitaire. De ceux qui déclarent avoir payé, 78,9% disent que le montant déboursé est compris entre 500 et 1000 FCFA et 79,4% trouvent ce montant raisonnable. Toutefois, 19,6% déclarent que les frais de consultation sont élevés, cette

proportion correspondrait à ceux qui se sont rendus dans les formations sanitaires privées.

En général l'accueil des patients par le personnel soignant est perçu comme bon par 70,7% des ménages enquêtés dont un membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus proche.
Des ménages enquêtés ayant déclaré qu'il existe une formation sanitaire proche de leur ménage, 64,10% disent que la formation sanitaire trouve des solutions à la plupart des problèmes de santé. Par contre, plus de 1 ménage sur 4 déclarent qu'un membre est non satisfait de la formation sanitaire la plus proche
Des ménages non satisfaits, 67,6% avancent comme raison de non satisfaction L'insuffisance des médicaments dans la formation sanitaire, 46,3% parlent des manquements liés au personnel soignant et 36,3% évoquent la mauvaise qualité et l'insuffisance des équipements.

Par ailleurs, 72% des ménages enquêtés déclarent comme principales attentes la création des nouvelles formations sanitaires, 51,4% souhaitent l'amélioration des équipements dans la formation sanitaire la plus proche et 48,7% expriment l'approvisionnement en médicaments dans la formation sanitaire la plus proche.

III.4 SECTEUR DE L'EDUCATION

Dans cette section, il est question de traiter de la connaissance et de l'appréciation des services d'éducation dans la Commune de Ngaoundal par les ménages enquêtés. Les cycles d'enseignement considérés sont : la Maternelle, le Primaire, le Secondaire et la Formation professionnelle. Ainsi, les questions abordées ont permis d'une part, de relever par cycle les informations aussi bien sur la disponibilité et l'utilisation des services de l'éducation que sur le coût et la qualité de ces services et d'autre part, de percevoir l'appréciation que les ménages de la Commune ont des services de l'éducation, de capter leurs raisons de non satisfaction et de noter leurs principales attentes en matière d'éducation

III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

La première partie de cette section ressort la proportion des ménages enquêtés dont un membre déclare que son village/quartier dispose d'un cycle d'enseignement. Elle nous renseigne aussi sur le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle, la distance parcourue, le temps mis par les enfants pour se rendre dans leur établissement à pied, et les caractéristiques de l'établissement du cycle existant dans le village/quartier.

Ceci étant, à part le cycle d'enseignement professionnel pour lequel aucune information n'a pu être traitée, il ressort que 93,5% de ménages déclarent l'existence du cycle maternel dans leur village/quartier, tandis que 90,8% se prononcent pour l'existence du cycle primaire et 85,5% pour celui du cycle secondaire. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle maternel est de 1,6, celui du cycle primaire est de 2,7. Au secondaire le nombre moyen d'enfants de ménage est de 2,2. Le temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds est d'environ 22,4 minutes pour les enfants se rendant à l'établissement du cycle maternel, 17,5 minutes pour ceux fréquentant le cycle primaire et 41,3 minutes pour ceux du secondaire.

Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds,

			Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire					
	Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose du cycle	Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle	Moins d'1 km	Entre 1 km et 5 Km	Plus de 5 km	Ne Sait Pas	Total	Temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds
Maternel	(93,5)	(1,6)	(68,5)	(29,0)	(2,4)	(0,0)	100,0)	(22,4)
Primaire	90,8	2,7	73,9	26,1	0,0	0,0	100,0	17,5
Secondaire	85,5	2,2	16,1	82,0	1,8	0,0	100,0	41,3
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*

Dans le cycle maternel, 68,5% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'établissement scolaire, alors que 29% disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km. Pour les ménages dont les enfants fréquentent le cycle primaire, 73,9% déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un km tandis que 26,1% disent que les enfants font entre 1 km et 5 km. Quant aux établissements du cycle secondaire, 16,1% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins de 5 km pour s'y rendre ; 82% disent que les leurs font moins entre 1 et 5 km. Toutefois, 2,4% des ménages enquêtés ont déclaré que leurs enfants parcourent plus de 5 km avant d'atteindre le cycle maternel et 1,8% affirment également que leurs enfants inscrits au secondaire font plus de 5km.

Commenté [h10]: revoir

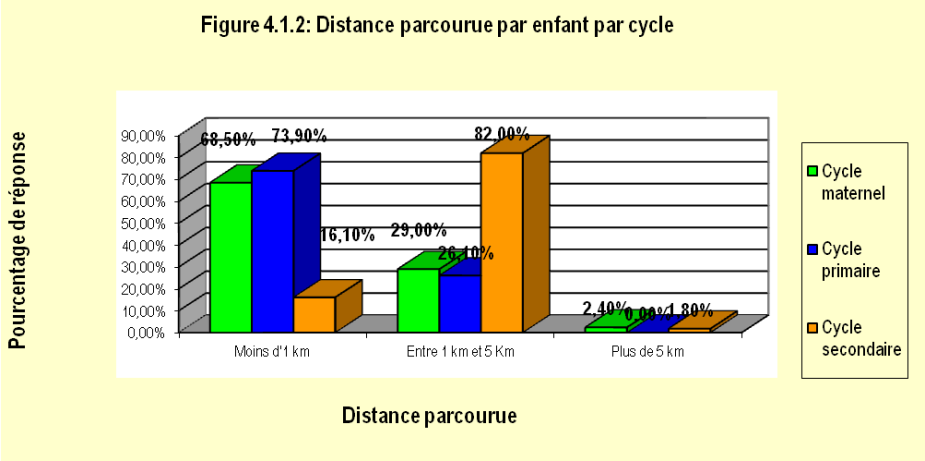

Graphique 5: Proportion des ménages par distance parcourue par les enfants du ménages pour aller à l'établissement

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 97,6% des ménages dont les enfants fréquentent les établissements du cycle maternel déclarent que le cycle a une salle de classe, 93,1% disent que leurs enfants sont assis sur un banc et 2,5% affirment que les livres y sont distribués. Au niveau du primaire, 98,9% des ménages enquêtés déclarent que le cycle est complet, 66,4% affirment qu'il dispose une salle de classe par niveau, pour 86,9%, leurs enfants sont assis sur un banc et 11,4% disent que les livres sont distribués aux élèves. Au niveau du secondaire, 100% des ménages enquêtés déclarent que le 1er cycle du secondaire est complet alors que 76,9% disent que le second cycle de cette catégorie d'enseignement est complet. Toujours au niveau du secondaire, 100% des ménages enquêtés déclarent que le cycle a une salle de classe et 99% disent que les enfants sont assis sur un banc. En revanche, aucun ménage enquêté n'a déclaré que les livres sont distribués aux élèves.

Commenté [h11]: pourquoi un tiret devant ? s'il n'illustre rien, il faut le retirer.

Tableau 4.2. : Caractéristiques fonctionnels de l'établissement par cycle							
Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :							
	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le centre de formation professionnelle a un atelier complet	Le cycle à une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
Maternel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	97,6%	93,1%	2,5%
Primaire	98,9%	0,0%	0,0%	0,0%	66,4%	86,9%	11,4%
Secondaire	0,0%	100%	76,9%	0,0%	100%	99%	0,0%

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 8,8% des ménages dont les enfants fréquentent le cycle maternel déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle, 76,8% disent qu'il est compris entre 30 et 60 par salle de classe. Néanmoins 2,4% affirment que les élèves sont plus de 60 par salle de classe. Dans le cycle primaire, 12% des ménages déclarent que le nombre d'élèves est de moins de 30 par salle de classe alors que 40,8% affirment que ce nombre est compris entre 30 et 60. Toutefois, 25,1% des ménages enquêtés ont déclaré que le nombre d'enfants est de plus de 60 par salle de classe. Au secondaire, 2,1% des ménages enquêtés déclarent que le nombre d'enfants est de moins de 30 par salle alors que 60,9% disent que le nombre d'élèves est compris entre 30 et 60. Cependant, 17% de ménages affirment que l'effectif est supérieur à 60 par salle de classe. Par ailleurs, 1 ménage enquêté sur 5 en moyenne n'a aucune information sur le nombre moyen d'élèves dans une salle de classe aux cycles primaire et secondaire.

Commenté [h12]: Je crois que pour ne pas faire redondant, tu peux aussi dire que : « l'effectif par salle de classe est de… » comme fait plus bas

Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants									
Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigibles pour l'éducation, Dépense moyenne par ménage pour les frais exigibles									
	Nombre moyen d'élèves dans la classe				Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe				
	Moins de 30	Entre 30 et 60	Plus de 60	Ne sait pas	Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Ne Sait Pas	Total
Maternel	8,8%	76,8%	2,4%	12%	81,8%	15,7%	2,4%	0,0%	100%
Primaire	12,0%	40,8%	25,1%	22%	56,9%	36,4%	6,7%	0,0%	100%
Secondaire	2,1%	60,9%	17,0%	20%	81,9%	18,1%	0,0%	0,0%	100%

Concernant, l'appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe, au niveau de la maternelle, 81,8% des ménages enquêtés ont déclaré que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe alors qu'au niveau du primaire, 56,90% disent que les enseignants y sont réguliers. Quant au secondaire, 81,9% des ménages affirment que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe. Toutefois, au niveau de la maternelle 2,4% des ménages déclarent que les enseignants sont irréguliers dans les salles de classe, tandis qu'au cycle primaire, 36,4% déclarent que les enseignants sont moyennement réguliers et 6,7% disent qu'ils sont plutôt irréguliers.

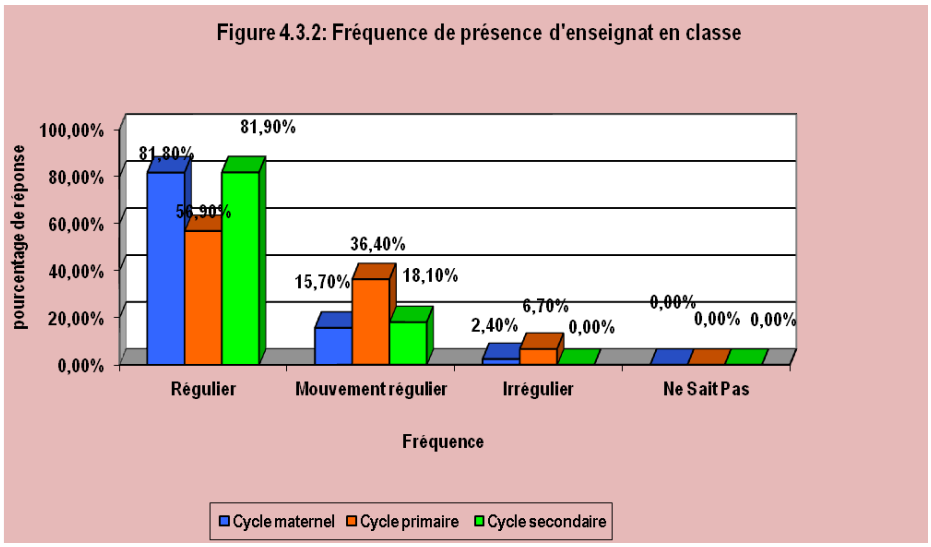

Graphique 6: Proportion des ménages appréciant la fréquence des enseignants en classe

III.4.2. Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages ayant des enfants qui fréquentent les différents cycles déclarent avoir payé les frais exigibles. Parmi ceux ayant d'enfants à la maternel, 66,5% trouvent que ces frais sont élevés alors que 33,5% les jugent raisonnables. Au niveau du primaire, 27,9% des ménages enquêtés estiment que les frais exigibles sont élevés tandis que 70,5% les jugent raisonnables. Quant au secondaire, 63,1% des ménages enquêtés ont jugé que les frais exigibles qu'ils payent sont élevés, alors que 36,9% les trouvent raisonnables.

Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé

Répartition (%) des ménages par nombre moyen d'élèves par classe, pour lequel le ménage a un enfant fréquentant le cyle, Répartition (%) des ménages, dont un membre a un enfant fréquentant l'établissement, par appréciation de la fréquence de la présence des enseignants,

			Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé					Ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducation	Dépense moyenne (FCFA)	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Non concerné	Total	Oui	Non	Non concerné	Total
Maternel	(100,0)	(2256858,2)	(66,5)	(33,5)	(0,0)	(0,0)	(100,0)	*	*	*	*
Primaire	100,0	463.157,7	27,9	70,5	1,6	0,0	100,0	*	*	*	*
Secondaire	100,0	2.336.624,0	63,1	36,9	0,0	0,0	100,0	*	*	*	*
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

En cas d'endommagement des salles de classe, plusieurs institutions interviennent pour les réfectionner selon

qu'on est au cycle maternel, primaire ou secondaire. Pour le cycle maternel, 77,4% de ménages déclarent que c'est l'APEE qui intervient pour la réhabilitation des salles de classe endommagées alors que 33% affirment à la fois que c'est grâce au MINEDUB et aux autres partenaires que ces salles de classe sont à nouveau remises en service et 14,7% des ménages enquêtés ont déclaré que c'est le Maire qui est intervenu dans la réfection de ces salles de classe.

Au cycle primaire, 79,6% déclarent que l'APEE est l'institution qui s'investit dans la réfection des salles de classe endommagées alors que 28,1% disent que c'est le Maire qui intervient pour les réhabiliter. 25,8% des ménages affirment plutôt que c'est le MINEDUB et d'autres partenaires qui sont les acteurs qui réfectionnent ces salles de classe, tandis que 4,8% se prononcent en faveur de l'organisation du village.

Quant au cycle secondaire, 79,4% des ménages déclarent que les réfections des salles de classe endommagées sont assurées par l'APE, 43,3% affirment à la fois que c'est le MINESEC ou d'autres partenaires qui les réhabilitent et 8,7% disent que c'est grâce au Maire que ces salles de classe sont réfectionnées.

Tableau 4.5 : Etat des salles de classe

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare l'endommagement des salles de classe,						
	Pourcentage de ménages dont le membre déclare que la salle endommagée a été réfectionnée par :					
	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires
Maternel	77,4	14,7	1,3	33,	0,0	33,0
Primaire	79,6	28,1	4,8	25,8	3,9	25,8
Secondaire	79,4	8,7	1,8	43,3	0,0	43,3
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*

III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle

Les ménages enquêtés ont apprécié l'ensemble des services de l'éducation rendus dans la Commune de Ngaoundal. Au niveau du cycle maternel, 90% des ménages déclarent être satisfaits ou indifférents contre 10% de ménages enquêtés qui se disent non satisfaits. 86,8% des ménages enquêtés sont satisfaits ou indifférents des services de l'éducation au cycle primaire alors que 13,2% se disent en être insatisfaits. Quant au cycle secondaire, 91,3% de déclarations expriment une satisfaction ou une indifférence tandis que 8,7% des ménages enquêtés sont insatisfaits.

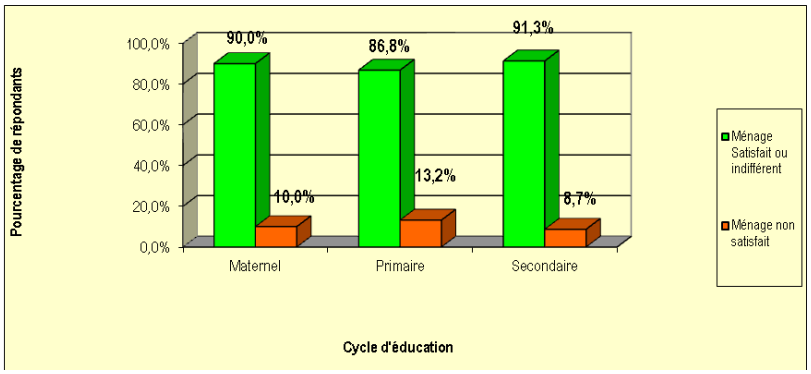

Graphique 7: Pourcentage de satisfaction des ménages par cycle d'enseignement

III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle

Parmi les 10% de ménages qui ne sont pas satisfaits des services d'éducation au niveau du cycle maternel, 90,8% avancent comme raison, l'éloignement des services d'éducation, tandis que 10,7% évoquent le coût élevé de la scolarité. Pour 6,1%, c'est la non distribution des manuels scolaires aux enfants qui est la raison de non satisfaction, 5,3% déplorent l'insuffisance des salles de classe et pour 4,6% des ménages enquêtés, les raisons sont à la fois le manquement lié au personnel et les mauvais résultats scolaires.

Quant aux insatisfaits du cycle primaire, 65,4% donnent comme raison, l'insuffisance des salles de classe ; alors que 60,6% déplorent le manquement lié au personnel ; pour 44,5%, l'insuffisance des équipements est la raison déclarée. Comme autres raisons de non satisfaction des services de l'éducation au primaire, 27,1% des ménages évoquent l'insuffisance des écoles, tandis que 15,1% avancent la non distribution des manuels scolaires, pour 13,6%, la raison avancée est l'éloignement des services d'éducation alors que d'après 12% d'insatisfaits des services d'éducation de ce cycle, le coût de la scolarité est élevé et en fin 11% disent que les résultats scolaires sont mauvais.

Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) d'insatisfaits, parmi les insatisfaits, par raison d'insatisfaction

		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/formation selon la raison de non satisfaction								
	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Eloignement des services d'éducation	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Manquement lié au personnel	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultat	Coût élevé de la scolarité	Autre
Maternel	10,0	(90,8)	(0,0)	(0,0)	(5,3)	(4,6)	(6,1)	(4,6)	(10,7)	(0,0)
Primaire	13,2	(13,6)	(65,4)	(44,5)	(27,1)	(60,6)	(15,1)	(11,1)	(12,0)	(0,0)
Secondaire	8,7	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Formation professionnelle	0,1	*	*	*	*	*	*	*	*	*

III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation

Parmi les principales attentes que les ménages ont exprimées en matière de services de l'éducation dans le cycle maternel, près d'un ménage sur 4 souhaite avoir une école plus proche, 11,8% émettent les vœux d'augmenter les écoles, tandis que 9,1% et 7% de ménages sollicitent respectivement la distribution des manuels scolaires aux élèves et l'amélioration des équipements.

Concernant le cycle primaire, 38,8% des ménages souhaitent l'augmentation du nombre de salles de classe ; pour 35,1%, la distribution des manuels scolaires aux élèves est la principale attente avancée alors que 34,6% préfèrent l'amélioration de l'effectif des enseignants qualifiés. Comme autres attentes, 34% désirent l'amélioration des équipements scolaires au primaire, tandis que 15,8% optent pour le rapprochement de l'école du village/quartier. L'augmentation des écoles dans le village/quartier, la diminution du coût de la scolarité et l'amélioration des résultats scolaires ont été également évoqués comme attentes par les ménages enquêtés avec respectivement 14,8%, 13,4% et 12,6% de déclarations.

Quant à l'éducation du cycle secondaire, parmi les principales attentes formulées, 29,6% de ménages souhaitent avoir un établissement secondaire plus proche, 11,5% expriment comme attente l'augmentation des établissements secondaires, 8,6% sollicitent l'amélioration des équipements dans les établissements secondaires, 7,7% demandent la réduction du coût de la scolarité et 5% optent pour l'augmentation des enseignants qualifiés dans les établissements secondaires.

Pour ce qui est du cycle de formation professionnelle, la principale attente est celle d'avoir un établissement de formation professionnelle plus proche.

Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation

Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente

	Proportion (%) de ménages ayant comme attente :									
	Avoir une école plus proche	Ajouter des salles de classe	Ajouter des équipements	Ajouter les écoles	Ajouter le personnel	Distribuer les manuels scolaires	Améliorer les résultats	Diminuer les coûts	Autre	Total
Maternel	23,4	6,3	7,0	11,8	4,4	9,1	3,7	5,5	0,4	100,0
Primaire	15,8	38,8	34,6	14,8	34,6	35,1	12,6	13,4	1,1	100,0
Secondaire	29,6	8,0	8,6	11,5	5,0	7,6	3,3	7,7	1,5	100,0
Formation professionnelle	3,5	1,7	1,7	1,8	1,7	2,1	1,1	0,4	0,0	100,0

III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées

Les informations recueillies sur les services de l'éducation dans la Commune de Ngaoundal ont concerné les cycles d'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Le cycle d'enseignement maternel

Au sujet de l'école maternelle, 93,5% de ménages affirment qu'il existe une école maternelle dans leur village/quartier. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle est de 2. Quant au temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds, il est d'environ 23 minutes. En outre, 68,5% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'école et 29% disent qu'ils font entre 1 et 5 km.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 97,6% des ménages déclarent que l'école a une salle de classe par niveau. 93,1% disent que leurs enfants sont assis sur un banc et 2,5% disent que les livres sont distribués aux élèves.

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 8,8% des ménages déclarent qu'il y a moins de 30 enfants par salle, 76,8% disent qu'il y a entre 30 et 60 enfants par salle de classe, 2,4% affirment qu'il y a plus de 60 enfants par salle de classe.

Concernant la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe, 81,8% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers et 2,4% disent qu'ils sont irréguliers.

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles, parmi les ménages ayant au moins un enfant à l'école maternelle, 66,5% trouvent que les frais exigibles sont élevés, alors que 33,5% les trouvent raisonnables.

En cas d'endommagement des salles de classe, 77,4% des ménages déclarent que c'est l'APEE qui s'occupe des réfections des salles de classe ; 28,7% disent que c'est plutôt le Maire qui intervient dans la réfection de ces salles de classe, 33% affirment à la fois que c'est grâce au MINEDUB et aux autres partenaires que ces salles de classe sont à nouveau remises en service et 14,7 disent que c'est le Maire qui est intervenu dans la réfection de ces salles de classe.

Sur l'ensemble des services de l'éducation du cycle maternel rendus dans la Commune Ngoundal, 10% de ménages enquêtés se disent non satisfaits. Les raisons d'insatisfaction sont entre autres:

- l'éloignement des écoles (90,8%)
- le coût élevé des frais exigibles (10%)
- l'absence de distribution de manuels scolaires en classe (6,1%)
- l'insuffisance de salles de classe (5,3%)
- le manquement lié au personnel et le mauvais résultat des élèves (4,6%)

Les attentes exprimées par les ménages en matière de services de l'éducation dans le cycle maternel sont les

suivantes :

- 23,4% ménage enquêtés demandent le rapprochement des écoles,
- 11,8% veulent l'augmentation des salles de classe
- 9,1% souhaitent la distribution des manuels scolaires
- 7% veulent l'amélioration des équipements
- 6,3% requièrent l'augmentation du nombre des écoles
- 5,5% réclament la diminution du coût des frais exigibles
- 4,4% sollicitent le renforcement de l'effectif du personnel,
- 3,7% souhaitent l'amélioration des résultats.

Le cycle d'enseignement primaire

Quant aux services rendus à l'éducation du cycla primaire, 90,8% de ménages ont déclaré l'existence du cycle primaire dans leur village/quartier

Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le du cycle primaire est de 3. Quant au temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds, il est d'environ 17,5 minutes.

Par rapport à la distance, 73,9% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'école, alors que 26,1% disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 98,9% des ménages disent que le cycle est complet, 66,4% affirment qu'il dispose d'une salle de classe par niveau. Pour 86,9%, leurs enfants sont assis sur un banc et 11,4% disent que les livres sont distribués aux élèves.

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 12% des ménages déclarent qu'il y a moins de 30 élèves par salle de classe, 40,8% disent que le nombre d'élèves vari entre 30 et 60 par salle de classe Toutefois, 25,1% des ménages enquêtés ont déclaré que le nombre d'enfants est de plus de 60 par salle de classe.

Concernant la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe, 56,9% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe, 36,4% disent qu'ils sont moyennement réguliers et 6,7% disent que les enseignants sont irréguliers

Au sujet du coût, tous les ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles. 27,9% trouvent que les frais exigibles sont élevés, alors que 70,5% les trouvent raisonnables.

En cas d'endommagement des salles de classe, 79,6% de ménages déclarent que c'est l'APEE qui intervient pour la réhabilitation des salles de classe endommagées, 28,1% affirment que c'est grâce au Maire que ces salles de classe sont à nouveau remises en service et 25,8% affirment déclarent plutôt que c'est le MINEDUB et d'autres partenaires qui sont les acteurs qui réfectionnent ces salles de classe. Pour 4,8% c'est t une organisation du village qui intervient dans les réfections de ces salles de classe.

Sur l'ensemble des services offert au niveau de l'école primaire, 13,2% des ménages sont insatisfaits. Les raisons de non satisfaction sont les suivantes :

- l'insuffisance de salles de classe (65,4%)
- le manquement lié au personnel (60,6%)
- l'insuffisance d'équipements des écoles (44,5%)
- l'insuffisance des écoles (27,1%) de ménages,
- l'absence de distribution de manuels scolaires en classe (15,1%)
- l'éloignement des écoles (13,6)
- le coût élevé des frais exigibles (12%)
- le mauvais résultat des élèves (11%)

Parmi les principales attentes que les ménages ont exprimées en matière de services de l'éducation dans le cycle primaire,

- 38,8% de ménages enquêtés demandent l'augmentation des salles de classe,
- 34% veulent l'amélioration des équipements,
- 34,6% requièrent le renforcement de l'effectif du personnel,
- 35,1% souhaitent la distribution des manuels scolaires,
- 15,8% réclament le rapprochement des écoles,
- 14,8% demandent la construction de nouvelles écoles
- 13,4% émettent le vœu de voir diminuer les frais exigibles
- 12,6% demandent l'amélioration des résultats des élèves

- Le cycle d'enseignement secondaire

En ce qui concerne les services rendus pour le cycle du secondaire, 85,5% des ménages enquêtés déclarent l'existence du cycle secondaire. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle secondaire est de 2,2. Le temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds est de 42 minutes.

Par rapport à la distance, 16,1% des ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un km, 82% disent que les enfants font entre 1 et 5 km et 1,8% affirment que leurs enfants parcourent plus de 5 Km.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, tous les ménages déclarent que le 1er cycle est complet, 76,9% disent que le second cycle est complet, tous les ménages déclarent que le cycle a une salle de classe par niveau et 99% affirment que les élèves sont assis sur un banc.

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 2,1% des ménages déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle de classe, 60,9% disent que ce nombre est compris entre 30 et 60 par salle de classe et 17% affirment que l'effectif est supérieur 60 par salle de classe.

Concernant la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe 81,9% de ménages enquêtés déclarent qu'ils sont réguliers en salle, alors que 18,1% disent qu'ils sont moyennement réguliers.

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles. 63,1% déclarent que ces frais sont élevés, tandis que 36,9% les jugent raisonnables.

En cas d'endommagement des salles de classe, 79,4% des ménages dont un membre fréquente le cycle

déclarent que c'est l'APEE qui s'investit à les réfectionner, 43,3% affirment à la fois que c'est le MINESEC ou d'autres partenaires qui les réhabilitent, 8,7% disent que c'est le Maire qui les réfectionne.

Sur de l'ensemble des services de l'éducation d'enseignement secondaire, 8,7% des ménages enquêtés se disent insatisfaits, mais aucun n'a avancé les raisons de cette insatisfaction.

Parmi les principales attentes formulées en matière de service de cycle secondaire

- 29,6% de ménages veulent le rapprochement des établissements du village/quartier,
- 9,3% demandent l'augmentation du nombre des établissements scolaires.
- 8,6% souhaitent l'amélioration des équipements
- 8% souhaitent l'augmentation des salles de classe,
- 7,7% sollicitent la diminution des frais exigibles
- 7,6% demandent la distribution des manuels scolaires aux élèves
- 5%demandent l'amélioration de l'effectif du personnel.

Le cycle de formation professionnelle

Compte tenu de la faible présence des écoles de formation dans la commune, les informations recueillies au sujet de ce cycle ont porté spécifiquement sur les attentes des ménages qui demandent principalement d'avoir des écoles de formation plus proches.

III.5 SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE

Cette partie présente d'une part, les informations collectées sur les services rendus dans l'institution communale de Ngaoundal, et la perception que les ménages enquêtés ont de ces services, et d'autre part, propose des axes d'amélioration des services sur la base des insuffisances relevées par ces ménages.

III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale

Les services sollicités par les ménages enquêtés et rendus par la Commune de Ngaounda, qui sont traités dans cette partie portent sur l'établissement des actes d'état civil (naissances, mariages, décès) l'établissement de certificats de domicile, la certification des documents officiels, la demande des informations. De l'ensemble des ménages enquêtés, 28,5% déclarent que le service sollicité dans l'institution communale est l'établissement d'actes de naissance, tandis que 7,1% disent avoir demandé la certification de copie des documents officiels.

Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 93% estiment que l'accueil pour le service a été bon. 73% des ménages disent qu'ils ont obtenu ce service en moins d'une semaine alors que 9,7% déclarent que le temps mis est compris entre une semaine et un mois ; pour certains ménages, soit 9,9%, ce temps varie entre un mois et trois mois. Ce pendant 1,8% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance ont déclaré qu'ils ont été servis après trois mois.

Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune									
Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, Ngaoundal, 2017									
			Temps mis pour obtenir le service demandé						
	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon	Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	En cours	Total
Etablissement d'actes de naissance	28,5	93,0	31,5	41,5	9,7	9,9	1,8	5,6	100,0
Certification de copie de documents officiels	7,1	*	*	*	*	*	*	*	*
Permis de bâtir	0,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de décès	0,7	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de mariage	0,7	*	*	*	*	*	*	*	*
Certificat de domicile	1,2	*	*	*	*	*	*	*	*
Validation des plans de localisation	0,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Informations	7,3	*	*	*	*	*	*	*	*
Autre	0,2	*	*	*	*	*	*	*	*

III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale

Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 6,4% trouvent long le temps mis pour obtenir ce service. Aucune raison justifiant cette lenteur n'a été signalée. Toutefois, 8,9% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance ont déclaré avoir payé un pourboire pour obtenir ce service.

Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune								
Tableau 5.2: Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente et de ceux ayant payé un pourboire								
		Cause de l'attente						
	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas	Total	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Etablissement d'actes de naissance	6,4	*	*	*	*	*	*	8,9

Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune								
Certification de copie de documents officiels	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Permis de bâtir	0,0	*	*	*	*	*	*	0,4
Acte de décès	0,4	*	*	*	*	*	*	0,5
Acte de mariage	0,0	*	*	*	*	*	*	0,5
Certificat de domicile	0,6	*	*	*	*	*	*	0,0
Validation des plans de localisation	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Informations	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Autre	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0

III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale

L'exploitation des informations recueillies sur l'implication effective des membres de ménages du village/quartier dans les actions de la Commune ont permis de relever que dans 33,9% de ménages enquêtés, un membre déclare avoir participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD, tandis que dans 24,5%, un membre déclare que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation. Dans 21,4% de ménage, un membre reconnait que le village/quartier a reçu l'accompagnement de la Commune, alors que dans 15,4% de ménages, un membre déclare que le village/quartier est impliqué dans la planification par rapport aux actions de développement. Dans le cadre de gestion des informations, dans 3,9% de ménages, un membre affirme avoir reçu une communication sur le budget annuel et dans 2,6% de ménages un membre déclare avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes de la commune.

Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages					
Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type					
Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
33,90%	3,90%	2,60%	21,40%	15,40%	24,50%

III.5.4 Raison de non satisfaction des populations par rapport au service rendu par la Commune

Les informations concernant le niveau de satisfaction par rapport aux services rendus par la commune révèlent que plus de trois ménages sur quatre sont soit satisfaits, soit indifférents des services de la Commune, contre 25,4% des ménages dont un membre déclare en être pas satisfait. Des ménages insatisfaits, 86,5% avancent comme raison d'insatisfaction, la non visibilité de l'action communale alors que 57,1% déplorent la faible implication des populations dans la gestion communale. 26,7% des ménages évoquent comme

raison, la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers tandis que ceux qui parlent des manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil) sont de 11,8%. Cependant, 3,3% ont déclaré comme raison d'insatisfaction l'indisponibilité de l'exécutif municipal.

Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction,

	Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :					
Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,'')	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autres
25,40%	26,7%	57,1%	11,8%	86,5%	3,3%	2,5%

III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale

Les attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de leur plus grande implication dans la prise des décisions communales, de l'amélioration de la communication sur les actions de la commune, d'une plus grande transparence dans la gestion et d'une proximité plus accrue avec les administrés.

Tableau 5.5 : Attentes des membres de ménages vis à vis de la commune

	Plus d'implication des populations dans la prise de décision	Plus de communication sur les actions de la commune	Plus de transparence dans la gestion	Plus de proximité avec les administrés	Autre
Pourcentage de ménage	67,50%	48,80%	39,60%	28,80%	12,60%

III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées

Des services rendus par la Commune de Ngaoundal, l'établissement d'actes de naissance est le plus courant, avec une proportion de 28,5% des ménages enquêtés qui déclarent l'avoir sollicité. Parmi ceux-ci, 93% estiment que l'accueil pour le service a été bon. 73% des ménages disent qu'ils ont obtenu ce service en moins d'une semaine alors que 9,7% déclarent que le temps mis est compris entre une semaine et un mois ; pour certains ménages, soit 9,9%, ce temps varie entre un mois et trois mois. Ce pendant 1,8% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance ont déclaré qu'ils ont été servis après trois mois.

Par ailleurs, 6,4% trouvent long le temps mis pour obtenir ce service. Aucune raison justifiant cette lenteur n'a été signalée. Toutefois, 8,9% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance ont déclaré avoir payé un pourboire pour obtenir ce service.

Concernant l'implication effective des membres de ménages du villages/quartiers dans les actions de la Commune, dans 33,9% de ménages enquêtés, un membre déclare avoir participé aux assemblées

villageoises en vue d'élaborer le PCD, tandis que dans 24,5%, que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation. Dans 21,4% de ménage, un membre reconnait que le village/quartier a reçu l'accompagnement de la Commune, alors que dans 15,4% de ménages, un membre déclare que le village/quartier est impliqué dans la planification par rapport aux actions de développement. Dans le cadre de la gestion des informations, dans 3,9% de ménages, un membre affirme avoir reçu une communication sur le budget annuel et dans 2,6% de ménages un membre déclare avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes de la commune.

Par rapport aux services rendus dans l'institution communale, plus de trois ménages sur quatre en sont soit satisfaits, soit indifférents, contre 25,4% des ménages dont un membre déclare en être pas satisfait. Des ménages insatisfaits, 86,5% avancent comme raison d'insatisfaction, la non visibilité de l'action communale alors que 57,1% déplorent la faible implication des populations dans la gestion communale. 26,7% des ménages évoquent comme raison, la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers tandis que ceux qui parlent des manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil) sont de 11,8%. Cependant, 3,3% ont déclaré comme raison d'insatisfaction l'indisponibilité de l'exécutif municipal.

Commenté [h13]: Je crois que c'est à supprimer

Les attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de leur plus grande implication dans la prise des décisions communales, de l'amélioration de la communication sur les actions de la commune, d'une plus grande transparence dans la gestion et d'une proximité plus accrue avec les administrés.

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Au cours du mois d'octobre 2017, les populations de la Commune de Ngaoundal ont pu exprimer leurs opinions en matière de l'offre des services publics dans les domaines de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services rendus par l'institution communale. Cette opération s'est réalisée à travers une enquête du Scorecard dans cet espace communal. Les résultats pertinents de cette enquête nous informent que :

- Sur les 317 ménages échantillonnés, 312 ont été effectivement enquêtés, soit 98,4% des ménages ciblés

- Dans le domaine de l'hydraulique, 2 ménages sur 3 déclarent que le système d'approvisionnement en eau qui existe dans leur village/quartier est un forage avec pompe à motricité humaine, 59,2% disent que c'est un puits à ciel ouvert, pour 16,9% des ménages enquêtés c'est une source/rivière alors que 13,5% ont déclaré que le système d'approvisionnement en eau dans le village/quartier est une AEP.

- La qualité du principal point d'eau public est jugée bonne par 74,1% des ménages enquêtés et 66,50% de ménages disposent de cette eau toute l'année. 84,2% des ménages déclarent qu'ils font moins de 15 minutes en aller et retour à pieds pour puiser de l'eau du principal point d'eau public. Concernant du service global d'approvisionnement en eau dans la Commune, 43,7% des ménages enquêtés disent être soit satisfaits, soit indifférents contre 56,3% des ménages enquêtés qui déclarent être insatisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur localité;

- Sur le plan de santé publique, 67,6% des ménages enquêtés déclarent qu'il existe une formation sanitaire plus proche de leurs ménages contre 32,40% des ménages qui n'en disposent pas. Le nombre de lits dans la majorité des salles d'hospitalisation de ces formations sanitaires est compris 5 à 10. Plus de 2 ménages sur 3 des ménages disent que l'accueil dans les formations sanitaires qu'ils visitent et bon et affirment que la plupart de leurs problèmes de santé est résolue. Par contre, près de 1 ménage sur 3 se déclare non satisfaits des services de santé. Les principales raisons de non satisfaction exprimées par ces ménages sont: l'insuffisance de médicaments, le manquement lié aux personnels de formations sanitaires et la mauvaise qualité ou l'insuffisance des équipements ;

- Quant au secteur de l'éducation, plus de 93,5% de ménages déclarent l'existence dans leur village/quartier le cycle maternel, 90,8% disent qu'il y existe le cycle primaire et 85,5% affirment l'existence du cycle secondaire dans leur village/quartier. Dans le cycle maternel, 68,5% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à

l'établissement scolaire, alors que 29% disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km. Pour les ménages dont les enfants fréquentent le cycle primaire, 73,9% déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un km tandis que 26,1% disent que les enfants font entre 1 km et 5 km. Quant aux établissements du cycle secondaire, 16,1% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins de 5 km pour s'y rendre; 82% disent que les leurs font entre 1 et 5 km**.** Les enfants qui se rendent à l'établissement du cycle secondaire mettent en moyen plus de 40 minutes alors que ceux qui vont dans les établissements des cycles maternel et primaire mettent respectivement environ en moyen 23 et 18 minutes. De façon générale, au niveau du cycle maternel, 90% des ménages déclarent être satisfaits ou indifférents contre 10% de ménages enquêtés qui se disent non satisfaits. 86,8% des ménages enquêtés sont satisfaits ou indifférents des services de l'éducation au cycle primaire alors que 13,2% se disent en être insatisfaits. Quant au cycle secondaire, 91,3% de déclarations expriment une satisfaction ou une indifférence tandis que 8,7% des ménages enquêtés sont insatisfaits. L'éloignement des services d'éducation, la non distribution des manuels scolaires, l'insuffisance des salles de classe, l'insuffisance d'équipements scolaires, l'insuffisance des salles de classe, l'insuffisance des écoles, le manquement lié au personnel sont les principales raisons exprimées par les ménages enquêtés aux cycles maternel et primaire.

Au sujet des services offerts dans l'institution communale, l'établissement d'actes de naissance et la certification de copie de documents officiels sont les principaux services sollicités dans l'institution communale. Parmi les ménages enquêtés qui ont sollicité l'établissement d'actes de naissance, 6,4% trouvent long le temps mis pour obtenir ce service. En outre, 25,4% des ménages déclarent n'être pas satisfaits des services rendus par l'institution et avancent comme raison d'insatisfaction, la non visibilité de l'action communale, la faible implication des populations dans la gestion communale, la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers et des manquements liés au personnel communal.

Eu égard aux raisons de non satisfaction exprimées par certains ménages enquêtés dans chacun des domaines concernés par l'enquête, nous formulons les recommandations suivantes :

Au niveau du secteur hydraulique

- La construction des points d'eau potable supplémentaires dans l'espace communal en tenant compte des normes sectorielles;
- La promptitude dans la réhabilitation de tous les points d'eau potable en panne ;
- La redynamisation et ou la mise sur pied des comités de gestion des points d'eau sur toute l'étendue de la Commune;
- La création dans la ligne budgétaire affectée au fonctionnement de la commune une sous rubrique destinée au suivi et renforcement des capacités des comités de gestion des points d'eau potable et à l'entretien et maintenance des ouvrages et équipements hydraulique;

- La sensibilisation des populations à contribuer à la gestion du point d'eau de la principale source publique auprès de laquelle elles s'approvisionnent;
- La réalisation des mini-adductions d'eau dans les grandes agglomérations de la commune ;
- Le contrôle régulier de la qualité de l'eau.

Au niveau du domaine de la santé

L'amélioration de l'offre de santé nécessite comme actions :

- L'amélioration des équipements dans les formations sanitaires existantes ;
- La création, la construction et l'équipement de nouvelles formations sanitaires en tenant compte des normes sectorielles et de la carte sanitaire de la commune;
- L'approvisionnement en médicaments de qualité des formations sanitaires existantes
- L'affectation du personnel soignant compétent dans les formations sanitaires existantes ;
- L'amélioration de la qualité des services rendus aux populations dans les formations sanitaires existantes
- La formation des COSA et des COGES des formations sanitaires.

Au niveau du secteur éducation

- La création, la construction et l'équipement des nouvelles écoles maternelles et primaires ;
- La construction et l'équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles primaires et établissements secondaires existants;
- La création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires ;
- La sensibilisation des ménages à envoyer les enfants à l'école ;
- La distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire ;
- L'équipement des écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables pour enfant ;
- La création, la construction et l'équipement d'une SAR/SM à Ngaoundal ;
- L'identification des causes de l'irrégularité des enseignants au primaire et la proposition des solutions par le Commune ;
- L'augmentation du personnel enseignant dans les établissements secondaires.

Au niveau des services rendus dans l'institution communale

- L'implication des populations dans la prise des décisions communales ;
- L'amélioration de la communication entre les populations et la Commune sur la gestion des activités de la commune (publication du budget, publication du CA, publication des informations, publication du bulletin trimestriel de la commune);

- La sensibilisation des populations à s'impliquer davantage dans l'élaboration des outils de planification des actions de la Commune notamment le PCD ;
- La sensibilisation des populations sur l'importance des actes d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte des décès) et d'urbanisme (permis de bâtir, permis d'implanter, permis de démolir) ;
- La sensibilisation du personnel du service d'état civil sur la bonne gouvernance.

CHAPITRE IV: PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL

A la suite des synthèses de perception des ménages sur l'offre des services dans les différents secteurs concernés par la présente étude,, cette partie du rapport va présenter le plan d'action pour la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Ngaoundal.

IV.1 SECTEUR HYDRAULIQUE

Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service d'hydraulique

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local[1]	Central
Hydraulique	Insuffisance /éloignement des points publics d'approvisionnement en eau	Construction des points publics supplémentaires d'approvisionnement en eau	X	X
		Réhabilitation de tous les points publics d'approvisionnement en eau défectueux	X	X
	Défaillance dans la remise en service de certains points d'eau en panne	Approvisionnement de la ligne dans le budget communal destiné à l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements d'eau	X	
		Sensibilisation des populations à contribuer techniquement et financièrement à l'entretien des points d'eau	X	
	Coût élevé de l'approvisionnement en eau auprès de certains points d'eau publics	Fixer les coûts d'approvisionnement en eau auprès des points d'eau publics de manière concertée avec les populations	X	
	Absence et/ou faible fonctionnement des comités de gestion de certains points d'eau publique	- Mise en place et redynamisation des comités de gestion ; - Mise en place d'un mécanisme de suivi de la fonctionnalité des comités de gestion des points d'eau.	X	
	Mauvaise qualité de l'eau dans certains villages/quartiers	Mise sur pied d'un mécanisme d'amélioration de la qualité de l'eau	X	X

Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'hydraulique dans la Commune de Ngaoundal

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Hydraulique	**Améliorer l'accès des populations à l'eau public**	**OS1.1 : Augmenter le nombre de points d'eau public mis en service**	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur hydraulique	- Nbre de points d'eau à construire - Nbre de points d'eau à réhabiliter	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS1.2 : Garantir la pérennisation des points d'eau public dans la commune	Mise en place des comités de gestion des points d'eau publics et redynamisation des comités existants	Nbre de comités de gestion mis en place et redynamisés	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	Rapport du CCD/CCC	Commune	- PNDP - Autres projets et programmes - CEAC	PM
			Approvisionnement de la ligne destiné à l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements d'eau dans le budget communal	Montant de la ligne budgétaire destinée à l entretien et maintenance des ouvrages hydrauliques	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	Budget communal	Commune	- PNDP - Autres projets et programmes - CEAC	PM
			Sensibilisation des populations pour contribuer à l'entretien des points d'eau publics	- Nbre de personnes sensibilisées - montant des cotisations fixé sur une base consensuelle	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	- Rapport du CCD/CCC - Cahiers de suivi des points d'eau par le COGES	Commune	- CEAC - MINEE	PM
		OS1.3 : Améliorer la qualité de l'eau du point publique	Redynamisation des Comités de Concertation pour une meilleure collaboration avec le sectoriel de l'eau à travers la Mairie.	- Nbre de CC redynamisés	A déterminer	Tous les villages/ quartiers de la Commune	trimestrielle	- Rapport du CCC/CCD	Commune	MINEE	PM

IV.2. SECTEUR SANTE

Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service de santé publique dans la Commune de Ngaoundal

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local[2]	Central
Santé	Insuffisance des équipements dans les formations sanitaires existantes	Dotation des formations sanitaires existantes en équipements de qualité	X	X
	Insuffisance/éloignement des formations sanitaires	Création, construction et équipement de nouvelles formations sanitaires en tenant compte des normes sectorielles		X
	Insuffisance des médicaments dans les formations sanitaires existantes	Approvisionnement des formations sanitaires existantes en médicaments	X	X
		Approvisionnement de la ligne subventions aux centres sociaux pour la constitution des stocks de médicaments	X	
		- Mise en place et redynamisation des comités gestion ; - Suivi régulier des stocks de médicaments par les comités de gestion	X	
	Insuffisances relevées dans la qualité de service	Renforcement des capacités du personnel soignant dans la prise en charges des patients	X	
	Insuffisance du personnel soignant dans les formations sanitaires existantes	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes	X	
		Affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes		X
	Coût élevé d'accès aux soins de santé	Plaidoyer pour améliorer les subventions sur la prise en charge des soins de santé	X	
		Octroi des subventions pour la prise en charge des soins de santé		X

Plan d'action pour améliorer l'offre de service de santé publique dans la Commune de Ngaoundal

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Santé	**Améliorer l'accès des populations aux soins de santé de qualité**	**OS2.1 : Améliorer la carte sanitaire de la Commune**	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur santé	Nbre de formations sanitaires à créer et à construire	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS2.2 : Améliorer l'accès aux équipements	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur santé	Nbre de formations sanitaires à équiper	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS2.3 : Améliorer l'approvisionnement des médicaments dans les formations sanitaires existantes	Approvisionnement des formations sanitaires existantes en médicaments	Nbre de formations sanitaires existantes approvisionnées en médicaments	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Trimestrielle	- Rapport du responsable de la formation sanitaire - fiches de suivi du COSA	Commune	- Autres projets et programmes	PM
			Approvisionnement de la ligne subventions aux centres sociaux pour la constitution des stocks de médicaments	Montant alloué aux centres sociaux pour les médicaments	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Annuelle	Budget communal	Commune	- Elites - Autres projets et programmes	PM
			Mise en place et redynamisation des comités gestion	Nbre de comités de gestion mis en place et redynamisés	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Annuelle	Budget communal	Commune	- Responsable de la formation sanitaire - Autres projets et programmes	PM
			Suivi régulier des stocks de médicaments par les comités de gestion	Taux d'utilisation du stock d'alerte	Stock initial	Stock à la période d'évaluation	Mensuelle	Fiche de gestion de stock	Responsable de la formation sanitaire	- Commune - Autres projets et programmes	PM
		OS2.4 : Améliorer la qualité de	Renforcement des capacités du personnel soignant	Nbre de personnel soignant formé dans la prise en	A déterminer	A déterminer	Annuelle	- Rapport du responsable de la formation	Commune	- MINSANTE - Autres projets et programmes	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
		service dans les formations sanitaires	dans la prise en charges des malades	charge des malades				sanitaire			
			Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes	Nbre de personnel soignant qualifié affecté dans les formations sanitaires existantes	A déterminer	A déterminer	Annuelle	Lettres de transmission au MINSANTE	Commune	Responsable de la formation sanitaire	200 000
			Plaidoyer pour améliorer les subventions sur la prise en charge des soins de santé	Montants alloués à la prise en charge des soins de santé dans les formations sanitaires	A déterminer	A déterminer	Annuelle	Lettres de transmission au MINSANTE	Commune	Responsable de la formation sanitaire	PM

IV.3. SECTEUR EDUCATION

Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service d'éducation

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local[3]	Central
Education	Insuffisance/éloignement des établissements scolaires aux niveaux de la maternelle et du primaire	Création, construction et équipement des nouvelles écoles maternelles et primaires		X
	Insuffisance des salles de classe dans certaines écoles maternelles, primaires et établissements secondaires existants	Construction et équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles maternelles, primaires et établissements secondaires existants	X	
	Insuffisance d'établissements secondaires dans la Commune	Création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires		X
	Absence de SAR/SM dans la commune	Création, construction et équipement d'une SAR/SM à Ngaoundal		X
	Non distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire	Distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire	X	
	Insuffisance des places assises dans certaines écoles maternelles et primaires	Equipement de certaines écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables pour enfants	X	
	Irrégularité des enseignants constatés dans certaines écoles primaires	Identification des causes de l'irrégularité des enseignants au primaire et la proposition des solutions par le Commune	X	
		Mise sur pied d'un mécanisme de contrôle des irrégularités des enseignants de l'éducation de base	X	
	Manquements liés au personnel enseignant dans le primaire et le secondaire	Recyclage du personnel enseignant	X	X
	Insuffisance d'enseignants dans les établissements secondaires	Plaidoyer pour l'augmentation du personnel enseignant dans les établissements secondaires	X	X
	Frais exigibles élevés à la maternelle, au primaire et au secondaire	Plaidoyer pour la prise en compte de certaines charges de fonctionnement des	X	

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local[3]	Central
		établissements scolaires (prise en charge des enseignants vacataires et personnel d'appui, réfection des salles de classe…) par la Commune		
		Plaidoyer en vue de la dotation du paquet minimum aux écoles maternelles	X	
	Mauvais résultats des élèves du primaire	Sensibilisation des parents et enseignants au renforcement du suivi des élèves	X	

Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'éducation dans la Commune de Ngaoundal

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Education	Améliorer l'accès des enfants à l'éducation de qualité	OS3.1 : Améliorer la carte scolaire de la Commune	Plaidoyer pour la création, construction et équipement des nouvelles écoles maternelles et primaires	Nbre de nouvelles écoles maternelles et primaires créées, construites et équipées	à déterminer	Enfants en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	Lettres de transmission au MINEDUB	MINEDUB	Commune	PM
			Plaidoyer pour la création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires	Nbre des nouveaux établissements créés, construits et équipés	à déterminer	Enfants en âges scolaires au secondaire	Annuelle	Lettres de transmission au MINESEC	MINESEC	Commune	PM
			Plaidoyer pour la création, construction et équipement d'une SAR/SM à Dir	SAR/SM créée, construite et équipée	à déterminer	Jeunes ayant abandonné les études	Annuelle	Lettres de transmission au MINEFOP	MINEFOP	Commune	PM
		OS3.2 : Améliorer les infrastructures et les équipements dans les établissements scolaires existants	Construction et équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles primaires et établissements secondaires existants	Nbre des nouvelles salles de classe construites et équipées aux cycles maternel et primaire	à déterminer	Enfants en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	- MINEDUB - MINESEC	- Commune - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Construction et équipement des blocs maternels	Nbre de blocs maternels construits et équipés aux cycles maternel	à déterminer	Enfants en âges préscolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - - PV de réception	- MINEDUB	- Commune - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Equipement des écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles	- Nbre des écoles primaires équipées en nouveaux table-bancs ;	à déterminer	Enfant en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs	- MINEDUB	- Commune - PNDP - Autres projets et programmes	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
			en chaises et tables pour enfants	- Nbre des écoles maternelles équipées en chaises et tables pour enfant				d'établissements - PV de réception			
		OS3.3 : Améliorer l'encadrement des enfants dans les établissements scolaires	Provision budgétaire pour la dotation en manuels scolaires aux écoles maternelles et primaires	Montant alloué aux centres aux écoles pour l'achat de manuels scolaires	A déterminer	Toutes les écoles	Annuelle	Budget communal	Commune	- Elites - Autres projets et programmes	PM
			Plaidoyer en vue de la dotation du paquet minimum aux écoles maternelles	Paquet minimum alloué aux écoles maternelles	A déterminer	Toutes les écoles	Annuelle	Lettres de transmission au MINEDUB	Commune	Inspecteur d'arrondissement des écoles maternelles et primaires	PM
			Distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire	Nbre de salles de classe dotées des manuels scolaires aux niveaux maternel et primaire	A déterminer	Enfant en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	Commune	- MINEDUB - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Equipement de certaines écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables pour enfants	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD en matière d'équipement des écoles	A déterminer	Ecoles à équiper	annuelle	Rapport de l'inspecteur - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	Commune	- MINEDUB - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Mise sur pied d'un mécanisme de contrôle et d'identification des causes de l'irrégularité des enseignants au primaire	- Nbre de causes identifiées ; - Nbre de solutions proposées	à déterminer	Enseignants irréguliers au primaire	Mensuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD	Commune	Chefs d'établissements	PM
			Plaidoyer pour	Nbre des nouveaux	à	Enseignants	Annuelle	- Rapport du	Commune	Chefs	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
			l'augmentation du personnel enseignant dans les établissements secondaires	enseignants affectés dans les établissements secondaires	déterminer	du secondaire		sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD		d'établissements	
			Sensibilisation des parents et enseignants au renforcement du suivi des élèves	Nbre des ménages sensibilisés	à déterminer	Populations et enseignants	Trimestrielle	- Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD - Rapports des CC et APEE	Commune	- Chefs d'établissements - CC - APEE	PM
			Recyclage du personnel enseignant	Nombre de session de formation	à déterminer	enseignants	Trimestrielle	- Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD - Rapports des CC et APEE	Commune	- Chefs d'établissements - CC - APEE	PM

IV.4. Services rendus par l'institution communale

Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service rendus par l'institution communale

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local[4]	Central
Institution communale	Non visibilité de l'action communale	Implication des populations dans la prise des décisions communales	X	
	Très faible communication sur le budget communal et les comptes administratifs	Amélioration de la communication entre les populations et la Commune sur la gestion des activités de la commune (publication du budget, publication du CA)	X	
	Mauvaise qualité des services rendus par la commune	Renforcement des capacités du personnel communal à l'effet d'améliorer la qualité de service rendu (accueil, célérité dans le traitement des dossiers, assiduité au poste)	X	
	Faible implication des populations dans la mise en œuvre des activités au sein de la Commune	Sensibilisation des populations à s'impliquer davantage dans la planification (PCD), l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du budget selon leur ressort de compétences	X	
	Ignorance des populations de l'importance des actes d'état civil et d'urbanisme	Sensibilisation des populations sur l'importance des actes d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte des décès) et d'urbanisme (permis de construire, permis d'implanter, permis de démolir)	X	
		Sensibilisation des populations à déclarer les naissances dans les délais (avant 3 mois)	X	
	Paiement des pourboires lors de la sollicitation de certains services	Sensibilisation du personnel communal sur la bonne gouvernance		
	(établissement des actes d'état civil, certification des documents officiels et certificat de domicile)	Sensibilisation et information des populations sur la gratuité des services publics et sur la procédure d'obtention de ces services (affichage, communication médiatique, orale, etc.)		

Plan d'action pour améliorer l'offre de services rendus par l'institution communal de Ngaoundal

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Institution communale	**Améliorer la qualité des services rendus aux populations**	**OS4.1 : Améliorer le dialogue citoyen entre la Commune et les populations**	- Renforcement de capacités des conseillers municipaux afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'intermédiaire entre la Commune et la population ;	Niveau d'implication des populations dans la prise des décisions communales	A déterminer	Populations	Semestrielle	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Exécutif communal	Conseillers municipaux	PM
			Mise en place d'un système de communication entre la Commune et les communautés (Boîte à suggestions, production des tracts, dépliants, affiches, radios communautaires, site internet)	Nbre de populations informées sur la gestion des activités de la Commune	A déterminer	Populations	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Exécutif communal	Conseillers municipaux	PM
			Sensibilisation du personnel du service d'état civil sur la bonne gouvernance	Nbre du personnel du service d'état civil sensibilisé sur la bonne gouvernance.	A déterminer	Personnel de l'état civil	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	PNDP	PM
		OS4.2 : Améliorer la participation des populations dans l'élaboration du PCD et à l'établissement des actes d'état civil et d'urbanisme	Sensibilisation des populations à s'impliquer davantage dans l'élaboration des outils de planification des actions de la Commune notamment le PCD	Nbre des populations sensibilisées sur l'élaboration du PCD	A déterminer	Populations	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	PNDP	PM
			Sensibilisation des populations sur l'importance des actes	Nbre des populations sensibilisées sur	A déterminer	Populations	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la	Commune	- PNDP - BUNEC - Sectoriel	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
			d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte des décès) et d'urbanisme (permis de construire, permis d'implanter, permis de démolir)	les actes d'état civil et d'urbanisme				Commune		MINHDU	
			Sensibilisation des populations à déclarer les naissances dans les délais (avant 3 mois)	Nbre des populations sensibilisées sur les actes d'état civil et d'urbanisme	A déterminer	Populations	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	- PNDP - BUNEC - Sectoriel MINHDU	PM

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Caractéristique des répondants

Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Groupe d'âges												Sexe		
	Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
Ngaoundal	1,3	10,6	15,1	17,4	13,4	9,6	6,1	7,1	4,0	5,4	9,9	0,2	55,9	44,1	100,0

Tableau 1.2 : Caractéristique de la population

Répartition (%) des chefs de ménage groupe d'âges, sexe, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Groupe d'âges - chef du ménage												Sexe du chef de ménage		
	Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
Ngaoundal	0,2	4,0	8,9	16,3	13,1	9,8	11,0	7,7	7,2	8,6	12,9	0,3	80,0	20,0	100,0

Tableau 2.1 : Système d'approvisionnement en eau

Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Proportion (%) des ménages avec comme système existant d'approvisionnement en au :					
	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forage avec pompe à moticité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable
Ngaoundal	5,2	59,4	7,1	66,8	16,9	13,5

Tableau 2.2 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

		Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique :						
	Proportion (%) des ménages utilisant l'eau potable	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable	Total
Ngaoundal	69,5	7,6	27,0	2,5	43,4	10,4	9,2	100,0

Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Ngaoundal, 2017																
	Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur			
	Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total
Ngaoundal	74,1	23,4	2,5	100,0	17,2	82,2	0,5	100,0	23,7	74,4	1,9	100,0	23,0	76,5	0,5	100,0

Tableau 2.4 : Principale source d'approvisionnement en eau						
Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique, SCORECARD, Ngaoundal, 2017						
			Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé :			
	Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique d'au qu'ils utilisent	Dépense moyenne mensuelle (en F CFA)	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
Ngaoundal	25,4	(1488,0)	(35,1)	(64,9)	(0,0)	(100,0)

Tableau 2.5 : Principale source publique en eau								
Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau, SCORECARD, Ngaoundal, 2017								
		Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir						
	Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total	Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
Ngaoundal	66,5	24,3	59,9	12,9	3,0	100,0	89,5	*

Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois							
Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source, SCORECARD, Ngaoundal, 2017							
		Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en focntion de la source					
	Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total

Ngaoundal	30,0	22,3	46,2	11,5	9,9	10,2	100,0

Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau

Pourcentage (%) des ménages ayant déclarant une panne par institution/personne intervenant pour réparer la panne, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Pourcentage, des ménages déclarant la panne, estimant que la panne déclarée a été résolue par :						
	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	Autres partenaires
Ngaoundal	34,2	5,8	2,6	44,8	1,2	2,9	7,7

Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau

Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

		Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :									
	Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	CAMWATER/SNEC	Autre partenaire	Total	Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
Ngaoundal	30,9	43,6	4,2	8,6	25,6	32,4	10,6	3,4	5,3	1304,2	12,3

Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable

Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé			
	Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Ngaoundal	*	*	*	*

Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau

Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

		Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :						
	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnem	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de	Coùut élevé de l'approvisionnement en eau	Autre

	ent en eau potable					panne		
Ngaoundal	56,3	40,6	42,8	82,1	8,8	19,1	6,7	2,9

Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau

Pourcenatge des ménages par attentes en approvisionnement en eau, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Pourcentage (%) de ménages dont l'attente en approvisionnement en eau est :					
	Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	Réduction des prix	Autre
Ngaoundal	95,3	45,6	30,4	30,7	3,9	0,8

Tableau 3.1 : Formation sanitaire la plus proche du ménage

Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
	Centre de santé intégré public	Hôpital/CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
Ngaoundal	37,4	22,2	8,0	32,5	100,0	39,3	37,4	23,3	100,0

Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé

Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé							
	Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradi-praticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	Total
Ngaoundal	49,0	40,0	10,2	0,0	0,0	0,9	0,0	100,0

Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche

Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche ,par personne responsable de la formation sanitaire, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

		Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					
	Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	Total
Ngaoundal	65,9	40,7	43,1	7,6	0,5	8,1	100,0

Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que :			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation						
	La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas	Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une phamarcie/pro-pharmacie	Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/propharmacie qui des médicaments
Ngaoundal	98,8	96,2	97,7	37,9	45,7	13,3	3,2	100,0	99,0	81,5

Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire

Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

		Montant payé pour la consultation (F CFA)				Appréciation du montant payé pour la consultation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA	Total	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
Ngaoundal	70,3	11,6	78,9	9,5	100,0	19,6	79,4	1,0	100,0

Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil

Proportion (%) de ménages dont un membre a payé autre chose que les frais de session, Répartition (%) de ménages dont un membre frequente la formation la plus proche, par appréciation de l'accueil , SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est :	

	Bon	Passable	Total
Ngaoundal	70,7	27,6	100,0

Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction

Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé , Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

			Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction :								
	Proportion (%) de ménages dont un membre pour déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus	Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Insuffisance des formations sanitaires	Manquements liés au personnel de la formation sanitaire	Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements	Coût élévé de l'accès aux soins de santé	Autre
Ngaoundal	64,1	26,5	32,3	32,7	31,2	46,3	6,8	67,6	36,3	8,0	6,8

Tableau 3.8 : Attentes en service de santé

Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente :				
	Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autre
Ngaoundal	72,0	48,7	38,3	51,4	9,7

Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

			Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire					
	Proportion (%) de ménages dont un	Nombre moyen	Moins d'1 km	Entre 1 km et 5	Plus de 5 km	Ne Sait Pas	Total	Temps moyen mis par les

	membre déclare que le village/quartier dispose du cycle	d'enfants du ménage fréquentant le cycle		Km				enfants pour se rendre à l'établissement par pieds
Ngaoundal								
Maternel	(93,5)	(1,6)	(68,5)	(29,0)	(2,4)	(0,0)	(100,0)	(22,4)
Primaire	90,8	2,7	73,9	26,1	0,0	0,0	100,0	17,5
Secondaire	85,5	2,2	16,1	82,0	1,8	0,0	100,0	41,3
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.2 : Caractéristiques de l'établissement

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds, selon SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :						
	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le centre de formation professionnelle a un atelier complet	Le cycle à une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
Ngaoundal							
Maternel	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(97,6)	(93,1)	(2,5)
Primaire	98,9	0,0	0,0	0,0	66,4	86,9	11,4
Secondaire	0,0	100,0	76,9	0,0	100,0	99,0	0,0
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants

Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigibles pour l'éducation, Dépense moyenne par ménage pour les frais exigibles , SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Nombre moyenn d'élèves dans la classe				Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe				
	Moins de 30	Entre 30 et 60	Plus de 60	Ne sait pas	Régulier	Mouvement régulier	Irrégulier	Ne Sait Pas	Total
Ngaoundal									
Maternel	(8,8)	(76,8)	(2,4)	(12,0)	(81,8)	(15,7)	(2,4)	(0,0)	(100,0)
Primaire	12,0	40,8	25,1	22,0	56,9	36,4	6,7	0,0	100,0
Secondaire	2,1	60,9	17,0	20,0	81,9	18,1	0,0	0,0	100,0

Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé

Répartition (%) des ménages par nombre moyen d'élèves par classe, pour lequel le ménage a un enfant fréquentant le cyle, Répartition (%) des ménages, dont un membre a un enfant fréquentant l'établissement, par appréciation de la fréquence de la présence des enseignants, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

			Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé		Ménages ayant payé autre chose en plus des frais	

								exigibles d'éducation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducation	Dépense moyenne (FCFA)	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Non concerné	Total	Oui	Non	Non concerné	Total
Ngaoundal											
Maternel	(100,0)	(2256858,2)	(66,5)	(33,5)	(0,0)	(0,0)	(100,0)	*	*	*	*
Primaire	100,0	463.157,7	27,9	70,5	1,6	0,0	100,0	*	*	*	*
Secondaire	100,0	2.336.624,0	63,1	36,9	0,0	0,0	100,0	*	*	*	*
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.5 : Etat des salles de classe

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare l'endommagement des salles de classe, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Pourcentage de ménages dont le membre déclare que la salle endommagée a été refectionnée par :					
	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autre partenaire
Ngaoundal						
Maternel	(77,4)	(14,7)	(1,3)	(33,0)	(0,0)	(33,0)
Primaire	79,6	28,1	4,8	25,8	3,9	25,8
Secondaire	79,4	8,7	1,8	43,3	0,0	43,3
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) d'insatisfaits, parmi les insatisfaits, par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/formation selon la raison de non satisfaction								
	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Eloignement des services d'éducation	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Manquement lié au personnel	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultat	Coût élevé de la scolarité	Autre
Ngaoundal										
Maternel	10,0	(90,8)	(0,0)	(0,0)	(5,3)	(4,6)	(6,1)	(4,6)	(10,7)	(0,0)
Primaire	13,2	(13,6)	(65,4)	(44,5)	(27,1)	(60,6)	(15,1)	(11,1)	(12,0)	(0,0)

Secondaire	8,7	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Formation professionnelle	0,1	*	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation

Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Proportion (%) de ménages ayant comme attente :									
	Avoir une école plus proche	Ajouter des salles de classe	Ajouter des équipements	Ajouter les écoles	Ajouter le personnel	Distribuer les manuels scolaires	Améliorer les résultats	Diminuer les coûts	Autre	Total
Ngaoundal										
Maternel	23,4	6,3	7,0	11,8	4,4	9,1	3,7	5,5	0,4	100,0
Primaire	15,8	38,8	34,6	14,8	34,6	35,1	12,6	13,4	1,1	100,0
Secondaire	29,6	8,0	8,6	11,5	5,0	7,6	3,3	7,7	1,5	100,0
Formation professionnelle	3,5	1,7	1,7	1,8	1,7	2,1	1,1	0,4	0,0	100,0

Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

			Temps mis pour obtenir le service demandé						
	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon	Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	En cours	Total
Ngaoundal									
Etablissement d'actes de naissance	28,5	93,0	31,5	41,5	9,7	9,9	1,8	5,6	100,0
Certification de copie de documents officiels	7,1	*	*	*	*	*	*	*	*
Permis de bâtir	0,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de décès	0,7	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de mariage	0,7	*	*	*	*	*	*	*	*
Certificat de domicile	1,2	*	*	*	*	*	*	*	*
Validation des plans de localisation	0,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Informations	7,3	*	*	*	*	*	*	*	*
Autre	0,2	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par du temps pour rendre service, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

		Cause de l'attente						
	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas	Total	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Ngaoundal								
Etablissement d'actes de naissance	6,4	*	*	*	*	*	*	8,9
Certification de copie de documents officiels	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Permis de bâtir	0,0	*	*	*	*	*	*	0,4
Acte de décès	0,4	*	*	*	*	*	*	0,5
Acte de mariage	0,0	*	*	*	*	*	*	0,5
Certificat de domicile	0,6	*	*	*	*	*	*	0,0
Validation des plans de localisation	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Informations	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Autre	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0

Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type, SCORECARD, Ngaoundal, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
	Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
Ngaoundal	33,9	3,9	2,6	21,4	15,4	24,5

Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la

commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Ngaoundal, 2017							
		Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :					
	Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,'')	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Ngaoundal	25,4	26,7	57,1	11,8	86,5	3,3	2,5

Tableau 5.5 : Attentes des ménages					
Pourcentage des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune par type d'attente, SCORECARD, Ngaoundal, 2017					
	Pourcentage ayant comme attente :				
	Plus d'implication des populations dans la prise de décision	Plus de communication sur les actions de la commune	Plus de transparence dans la gestion	Plus de proximité avec les administrés	Autre
Ngaoundal	67,5	48,8	39,6	28,8	12,6

Annexe 2 : Liste des intervenants

Noms et prénoms	structure	Fonction	Contact
Dr AMADOU BELLO	MINEPAT	Délégué Régional	679 394 844
LIME AIME Roland	MINEPAT	Délégué Départemental Vina	697213065
BRILTEY BAKULAY	MINEPAT	Délégué Départemental Djerem	677324399
SALA SALA Vincent	MINEPAT	Ancien Délégué Départemental Mbéré	679477795
HAMIDOU BELLO	MINEPAT	Actuel Délégué Départemental Mbéré	695034093
RAYANG Joseph	MINEPAT	Chef de service chargé des statistiques à la Délégation régionale	
ABOUBAKAR KOMBO	Commune	Maître d'ouvrage (Maire de la Commune de Meiganga)	696333111
OUMAROU Issama	Commune	Maire de la commune de Djohong	699205470
NANA MAADJOU	PNDP	Coordonnateur de la Cellule Régionale de l'Adamaoua	698498867
NGUEPNDJOP Suzy	PNDP	Responsable Régional de suivi-évaluation (Point focal)	699434477
BELLA MBAPPOU Stéphane	PNDP	Assistant National de suivi-évaluation	
YADJA TCHIWOU Marcel	PNDP	Chauffeur	698498875
KOULAGNA Joseph	PNDP	Chauffeur	698498877
DJETOUPOURI	Institut National des Statistiques (INS)	Chef d'agence de l'Adamaoua	695273562
WAHOUM Bruno Guillaume	SADER	Coordonateur National	697431061
WAGA Amoun	SADER	Consultant	699249859

Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie --------- MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE --------- SECRETARIAT GENERAL --------- PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF --------- CELLULE NATIONALE DE COORDINATION		REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland --------- MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT --------- GENERAL SECRETARY --------- NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM --------- NATIONAL COORDINATION UNIT

Citizen Report Card
Evaluation des services publics dans la commune de XXXXXX

Section I. SIGNALETIQUE

A01	Région _____	|__|__|
A02	Département _____	|__|__|
Q03	Arrondissement/Commune _____	|__|__|__|
A04	Numéro du Lot	|__|__|
A05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement	|__|__|
A06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Sémi-urbaine 3=Rurale	|__|
A07	Nom de la localité _____	
A08	Numéro de structure	|__|__|__|
A08a	Numéro du ménage dans l'échantillon	|__|__|
A09	Nom du chef de ménage _____	
A10	Age du chef de ménage (en année révolue)	|__|__|
A11	Sexe du chef de ménage : 1=Masculin 2=Féminin	|__|
A12	Nom de l'enquêté _____	
A13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes)	|__|
A14	Sexe de l'enquêté : 1=Masculin 2=Féminin	|__|
A15	Age de l'enquêté (en année révolue)	|__|__|
A16	Téléphone de l'enquêté	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
A17	**Date de début d'enquête**	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
A18	**Date de fin d'enquête**	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
A19	**Nom de l'enquêteur** _____	
A20	**Nom du superviseur communal** _____	
A21	**Résultat de la collecte** 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 3=Refus 96=Autres (à préciser)	|__|

(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)

A22 Appréciation de la qualité de l'enquête |__|

1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

1 = Chef de Ménage

2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage

3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)

4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)

5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)

6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)

7= Domestique

CODES
Q11

Section II. EAU POTABLE			
H01	Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes) Autre système ?	1=oui 2=non A. Puits avec pompe B. Puits à ciel ouvert C. Puits protégé D. Forages avec pompe à motricité humaine E. Source/ rivière F. Adduction en eau potable	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|
		F. Adduction en eau potable	|__|
H01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée ~~Si 2 →~~ H14		|__|
H02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits à ciel ouvert 5=Source/ rivière 3=Puits protégé 6=Adduction en eau potable		|__|
H03	Quelle est la qualité de cette eau ? 1=Bonne 2=Mauvaise 3=Indifférent		|__|
H04	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H05	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H06	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H07	Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui 2=Non ~~Si non~~ H08		|__|
H07a	Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un montant en FCFA)		|__|__|__|__|__|__|
H07b	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant		|__|
H08	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
H09	Combien de temps en moyenne vous faut-il à pied pour aller, puiser l'eau et revenir ? 1=Sur place 2=Moins de 15 minutes 3=Entre 15 et 30 minutes		|__|

	4=Plus de 30 minutes		
H10	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? → 1=Oui 2=Non Si non H11.		|__|
H10a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5, → H14		|__|
H10b	Par qui a-t-il été remis en service ? Autre ?	1=Oui 2=Non A=Maire (commune) B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
H11	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui → H14		|__|
H12	Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
H13	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
H14	Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……? → 1=Oui 2=Non Si non H18		|__|
H15	A qui vous êtes-vous adressés ? (plusieurs réponses possibles) Autre ?	1=oui 2=non A. Maire (commune) B. Etat C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
H16	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2=Non → Si non H18		|__|
H17	Si vous avez- eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=moins d'un mois 3=Plus de trois mois 2=Entre un mois et trois mois		|__|
H18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → H20.		|__|
H19	Donnez les raisons de votre insatisfaction de l'approvisionnement en eau	1=oui 2=non A. Eloignement du point d'eau	|__|

	dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison?	B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
H20	Quelles sont vos attentes en matière d'approvisionnement en eau potable ? (plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=oui 2=non A. Points d'eau supplémentaires B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants C. Remise en service des points d'eau en panne D. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants E. Réduction du prix; X. Autres à préciser : _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|

	Section III. SANTE	
S01	Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1= Centre de santé intégré public 2= Hôpital/CMA 3= Centre de santé privé 4= aucun Si S01=4 S20	→ |__|
S02	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1=Moins 15 minutes 2=Entre 15 et 30 minutes 3=Entre 30 minutes et 1 heure, 4 = plus de 1 heure	|__|
S03	Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse) 1=Centre de santé intégré public 5=Automédication 2=Hôpital /CMA 6=Chez un personnel de santé 3=Centre de santé privé 7=Se soigne à domicile. 4=Tradi-praticien 8=autres (à préciser) Si S03= 4, 5, 6, 7 S05	|__| →
S04	Un membre de votre ménage a-t-il utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non Si non → S17	|__|
S05	Qui est responsable de cette formation sanitaire? 1=Médecin 3= Aide Soignant 8=Ne sait pas 2=Infirmier 4=Autre (à préciser) _____	|__|
La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,		
S06	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non	|__|
S07	Le petit matériel (ciseaux, seringues, alcool, coton, bétadine, thermomètre, tensiomètre, balance, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S08	Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-t-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui 2=Non Si non → S10.	|__|

S09	Quel nombre de lits va-t-il trouvé dans les salles d'hospitalisation? 0= Aucun, 1=Moins de 5 lits 2=Entre 5 et 10 lits 3=Plus de 10 lits 4=Ne sait pas.	|__|
S10	Combien a-t-il payé pour une consultation ? (Frais de session) 1=Gratuit 3=Entre 500 et 1000 FCFA 2=Moins de 500 FCFA 4=Plus de 1000 FCFA Si S10=1 S14	|__|
S11	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S12	En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui 2=Non Si non S14	|__|
S13	Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ? 1=Initiative personnelle 2=Demande du personnel	|__|
S14	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais	|__|
S15	Existe t –il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non Si non S17	|__|
S16	Les médicaments y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S17	La formation sanitaire la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non	|__|
S18	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si S18=1 ou 2 S20	|__|
S19	Donnez les raisons de votre non-satisfaction des services de santé dans la formation sanitaire que vous fréquentez ? (plusieurs réponses possibles) Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Eloignement des formations sanitaires |__| B. Mauvaise qualité des services offerts |__| C. Insuffisance des formations sanitaires |__| D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire |__| E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire |__| F. Insuffisance de médicaments |__| G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements |__| H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé |__| X. Autres (à préciser) : _____ |__|
S20	Avez-vous des attentes en matière de services de santé ? Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Formations sanitaires supplémentaires |__| B. Approvisionnement en médicament |__| C. Affectation d'un personnel |__| D. Formations sanitaires équipées |__| X. Autres à préciser |__|

Section IV. EDUCATION					
	Cycle d'enseignement	***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
E01	Votre village/quartier				

	dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|		|__|
E02	Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche? (inscrire le nombre devant chaque cycle)	|__|__|	|__|__|	|__|__|		|__|__|
E03	Combien de km parcourent en moyenne les enfants de votre ménage pour aller à l'école du/de (nom du cycle)? 1=Moins de 1 Km 2=Entre 1 et 5 Km 3=Plus de 5 Km 8=Ne Sait Pas	|__|	|__|	|__|		|__|
E04	Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes) 8=NSP	|__|__|	|__|__|	|__|__|		|__|__|
E05	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas		|__|	1er cycle |__|	2ème cycle |__|	
E06	Le centre de formation professionnelle dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas					|__|
E07	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas	|__|	|__|	|__|		|__|
E08	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du	|__|	|__|	|__|		|__|

	cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				
E09	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas	|__|	|__|		
E10	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle)? 1=Moins de 30 3=Plus de 60 2=Entre 30 et 60 8=Ne Sait Pas	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|
E11	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier 8=Ne Sait Pas	|__|	|__|	|__|	|__|
E12	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen)	---------- (en FCFA)	---------- - (en FCFA)	---------- (en FCFA)	---------- (en FCFA)
E13	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|	|__|	|__|	|__|
E14	En plus des frais exigibles,	|__|	|__|	|__|	|__|

→

	votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ?1=Oui 2=Non 8=NSP Si 2/8 E16				
E15	Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle) vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
E16	Lorsque les salles de classe de l'école du (nom du cycle) dans laquelle les enfants du ménage sont scolarisés, sont endommagées qui s'occupe des réfections ? 1=Oui 2=Non A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____ Autre ?	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
E17	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de l'éducation dans le ~~(nom~~ du cycle) dans votre village ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 E19.	|__|	|__|	|__|	|__|
E18	Donnez les raisons de votre non satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) de base dans votre village ? (Plusieurs réponses possibles)				

	Autre raison ? 1=Oui 2=Non				
	A. Eloignement des services d'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Insuffisance de salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Insuffisance d'équipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Manquements liés au Personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
E19	Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)? (Plusieurs réponses possibles) Autre attente ? 1=Oui 2=Non				
	A. Avoir une école plus proche	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Ajouter des salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Ajouter des Equipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Ajouter les établissements scolaires/centres de formation professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Ajouter le personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Distribuer les manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Améliorer les résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diminuer les coûts	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. ***SERVICE COMMUNAL***							
Services communaux ↓	***C01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …….. ? 1=Oui 2=Non → service suivant	***C02*** Comment avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***C03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune? 1=Au plus un jour 2=Entre un jour et une semaine 3=Entre une semaine et un mois 4=Entre un mois et trois mois 5=Plus de trois mois 6= En cours *Si C03=1 2, 3, 4 ou 5 → C04*	***C03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (en jour)	***C04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si C04=1 → C06*	***C05*** Si C04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/ absent 2=Absence de matériel de travail 3=Corruption 4=Autres (à préciser) _____	***C06*** Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Etablissement d'actes de naissance	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certification de copie de documents officiels	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Permis de bâtir	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|

_____ _____ _							
C07	Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non						|__|
C08	Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non						|__|
C09	Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non						|__|
C10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						|__|
C11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						|__|
C12	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						|__|
C13	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent → 3=insatisfait Si 1 ou 2 C15						|__|
C14	Donnez les raisons de votre non satisfaction des services communaux (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non implication des populations dans la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,……) D. Non visibilité de l'action communale E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____					|__| |__| |__| |__| |__| |__|
C15	Qu'attendez-vous de l'équipe communale? (Plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision B. Plus de communication sur les actions de la commune C. Plus de transparence dans la gestion D. Plus de proximité avec les administrés X. Autres (à préciser) : _____					|__| |__| |__| |__| |__|

Annexe 4 : Arrêté municipal mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE NGAOUNDAL

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

DJEREM DIVISION

NGAOUNDAL COUNCIL

GENERAL SECRETARY

Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
VISAS
PREFECTURE DE TIBATI
Service du Développement Local

ARRETE MUNICIPAL N° 01 /AM/CNDAL/SG/2019
DU 06 MARS 2019

PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS ET COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS DANS LE CADRE DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL

LE MAIRE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu la Loi n° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

Vu la Loi n° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des Communes et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret n° 2017/243 du 03 juillet 2017 portant nomination de Monsieur **DJIOMO Bernard** aux fonctions de Préfet du Département du Djerem ;

Vu l'Arrêté n°010/CAB/PM du 19 janvier 2016 portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National du Développement Participatif ;

Vu l'Arrêté N° 00000350/ A/ MINATD/DCTD du 22 novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur **BAKARI ABOUBAKAR**, en qualité de Maire de la Commune de Ngaoundal et de ses Adjoints ;

Considérant les nécessités de service,

Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
VISAS
PREFECTURE DE TIBATI
Service du Développement Local

Arrête :

Article 1er : Création

Est pour compter de la date d'approbation du présent Arrêté, créé au sein de la Commune de Ngaoundal un Comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP), ci-après désigné « Le Comité ».

Article 2 : Missions

Le Comité est chargé du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions du CCAP. A ce titre, il est appelé à :

- Susciter et suivre la mise en œuvre des actions programmées ;
- Evaluer le niveau de réalisation des actions prévues ;
- Proposer à l'Exécutif Municipal les mesures idoines à prendre pour corriger et ajuster les actions;
- Mettre en place des mesures incitatives pour une implication des populations dans les activités de la Commune (Planification, préparation des Budgets, implémentation des projets et des initiatives locales de développement …) ;
- Rédiger et déposer des rapports trimestriels d'activités auprès du Chef de l'Exécutif Municipal.

Article 3 : Composition

Le Comité de suivi est composé de

- **Président : Un Conseiller Municipal (président de la commission de la coopération décentralisée)**
- **Rapporteur : Le Secrétaire Général de la Commune de Ngaoundal**
- **Membres** :
  - Le représentant de Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Ngaoundal ;
  - Le Cadre Communal de Développement de Ngaoundal ;
  - Le représentant de la chefferie Djaouro Bello ;
  - Le Président d'APIPMON ;
  - le Prédicateur de la mosquée centrale de Ngaoundal ;
  - Le Prêtre de l'Eglise Catholique de Ngaoundal.

2

Article 4 : Le Président peut inviter toute personne en raison de ses compétences à prendre part aux travaux du Comité, avec voix consultative.

Article 5 : Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, la Commune prendra toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du Comité.

Article 6 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.

Ngaoundal le 06 MARS 2019

Le Maire,

Vu et approuvé
S/N ..010..... Du ..20 MARS 2019.....
Le Préfet

Bernard Djiomo
Administrateur Civil Principal
Classe Exceptionnelle

AMPLIATIONS :
- PREFET/DJEREM
- SOUS-PREFET/ NDAL
- CR PNDP/AD ;
- INTERESSES ;
- CHRONO/ARCHIVES./-